

République islamique de Mauritanie

PNUD/FAO

PROJET SPPD MAU/00/001

PÊCHE ARTISANALE

ET

LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Hervé BRU

Maurice HATTI

Octobre 2000

SOMMAIRE

	page
Résumé	3
Un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.	8
Le secteur des pêches :	10
1-Présentation générale.	11
2-Les infrastructures.	12
3-L'appareil administratif.	13
L'évolution de la situation de la pêche artisanale :	17
1-Rappel de l'évolution de la politique des pêches.	18
2-Rapide aperçu de la pêche industrielle.	20
3-La pêche artisanale :	22
3.1-Les pêcheurs.	22
3.2-Les unités de pêche.	23
3.3-Les engins de pêche.	23
3.4-Les espèces capturées et leurs débouchés.	24
3.5-Filière de commercialisation et emplois générés par la pêche.	25
Impact dans le domaine de la lutte contre la pauvreté.	27
Les contraintes :	34
1-La ressource.	35
2-La surveillance.	35
3-La formation.	35
4-La commercialisation.	36
5-Les infrastructures.	36
6-La valorisation des produits.	37
7-La pêche continentale et la pisciculture.	37
Propositions :	38
1-La pêche continentale.	39
2-L'accessibilité de la ressource.	39
3-La recherche halieutique.	40
4-La formation.	41
5-Les infrastructures.	42
6-La commercialisation.	42
7-La valorisation.	43
8-La surveillance.	44
9-Conclusions.	44
Annexes.	45

RESUMIE

Analyse de la situation :

1)Le secteur de la pêche en Mauritanie est considéré comme un secteur stratégique par le Gouvernement mauritanien pour son poids dans les recettes fiscales (25%), les apports en devises (50%), la contribution au PIB (10%), mais aussi pour sa contribution dynamique au développement du pays en terme d'emplois et de revenus et par conséquent il est important dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

2)Le secteur de la pêche en Mauritanie est assez particulier puisqu'on y trouve une pêche industrielle constituée par une flottille nationale de chalutiers glaciers ou congélateurs et une flottille dite artisanale presque exclusivement constituée par des pirogues qui côtoient des flottilles industrielles étrangères et des pirogues sénégalaises.

3)Au cours des vingt dernières années, l'évolution a été permanente, la politique des pêches favorisant dans un premier temps la création d'une flottille nationale de pêche industrielle, puis gelant l'effort de pêche industriel pour favoriser le développement artisanal. Parallèlement de nouveaux accords de pêche étaient signés dont le plus important aujourd'hui est celui qui lie la Mauritanie à la CEE.

4)La situation en résultant en l'an 2000 nous donne 210 navires étrangers pêchant dans la ZEE mauritanienne en compagnie d'une flottille nationale de 180 navires (y compris les affrétés). L'espèce ciblée en priorité par la flottille nationale est le poulpe (2 bateaux sur 3), alors que les bateaux étrangers capturent le thon, les petits pélagiques, mais aussi les céphalopodes (40 navires). La flottille dite artisanale comprend 2 500 pirogues, dont une partie est originaire de St-Louis ; les pêcheurs mauritaniens ciblent aussi en priorité le poulpe, alors que les Sénégalais pêchent les poissons à écailles, à la ligne le plus souvent.

5)Les captures sont fluctuantes d'une année à l'autre pour de multiples raisons ; à celles habituelles de la pêche se rajoutent celles liées aux accords de pêche pour la pêche industrielle et à la situation politique dans la région pour la pêche artisanale (mouvements des pêcheurs sénégalais). Il est admis que la production industrielle serait de 600 000 tonnes par an, alors que l'artisanale tournerait autour de 20 000 tonnes. En tonnage, ce sont les pélagiques qui sont les plus importants, mais ils concernent peu l'économie nationale puisqu'ils quittent la ZEE à bord des navires étrangers. Le poulpe est l'espèce principale débarquée en Mauritanie ; les captures se situent autour de 50 000 tonnes les bonnes années, moins de 15 000 tonnes les mauvaises.

6)C'est le marché international qui a orienté la structuration de la pêche mauritanienne, puisque les céphalopodes sont bien rémunérés par le marché asiatique. Mais ce sont aussi les infrastructures : ainsi, le seul port de pêche mauritanien, Nouadhibou, est totalement enclavé, ce qui oblige à trouver des marchés à l'extérieur, d'autant plus que les produits de la mer ne rentrent pas dans la consommation traditionnelle de la population mauritanienne.

7) L'évolution la plus remarquable a eu lieu à Nouakchott ces cinq dernières années. Sans port ni usines, seule la pêche artisanale existait pour approvisionner le marché local. Mais depuis cinq ans, plus de vingt usines se sont montées à Nouakchott, ce qui a entraîné un fort développement de la pêche artisanale axée sur le poulpe (marché asiatique) d'une part et les espèces démersales nobles qui sont destinées au marché en frais de l'Europe (France, Espagne et Portugal). Afin d'approvisionner leurs usines, nombre de dirigeants de celles-ci recrutent au Sénégal de pêcheurs qu'ils installent dans des campements autour de Nouakchott, en assurant la logistique des approvisionnements et en achetant la production.

8) Chaque année, 200 000 à 300 000 tonnes de produits de la mer sont exportés par la Mauritanie. En 1999 (sources douanes), 216 000 tonnes ont été exportées pour une valeur de 33 milliards d'UM, les céphalopodes intervenant pour plus de 50% de cette valeur (17 milliards d'UM). Notons l'émergence de l'exportation à partir de Nouakchott : 5 000 tonnes de céphalopodes et 3 000 tonnes de poisson frais.

9) La pêche continentale a été délaissée et aucune donnée chiffrée n'est aujourd'hui disponible, ni sur les emplois existants, ni sur la production.

Développement de la pêche artisanale et lutte contre la pauvreté :

10) La priorité donnée au développement de la pêche artisanale s'explique par le fait qu'elle demande un faible capital pour l'investissement, ne nécessitant qu'une faible formation de base, le ratio emplois créés/capital investi est important, permettant une meilleure distribution des revenus et fournissant des produits frais permettant d'assurer la sécurité alimentaire.

11) L'encouragement au développement de la pêche artisanale s'est traduit par la mise en place d'un grand nombre de projets qui avaient tous plus ou moins la même philosophie, à savoir former sur le tas, dans un délai très court (de l'ordre de quelques mois), le maximum de jeunes pêcheurs ; en fin de cette courte formation, une unité de pêche leur était fournie à crédit et généralement le projet se terminait sans suivi des résultats et sans remboursement des crédits. C'est pourquoi il est aujourd'hui toujours aussi difficile de trouver des pêcheurs mauritaniens, et que les usiniers ont recours aux Sénégalais qu'ils installent dans des campements autour de Nouakchott.

12) Le poulpe qui constitue la cible de toutes les flottilles montre aujourd'hui de sérieux signes de surexploitation. Un repos biologique de deux mois (septembre-octobre) a été institué, mais il faudrait pouvoir dissuader une partie des pêcheurs de continuer à cibler cette espèce. Limiter le renouvellement des licences des navires étrangers pêchant les céphalopodes et étudier les possibilités de faire payer un droit d'accès réévalué que ce soit pour la pêche industrielle nationale ou la pêche artisanale, pourraient constituer des solutions alternatives visant la réduction de la pression sur ce stock.

13) Les autres espèces, à l'exception des pélagiques, sont considérées comme moyennement à totalement exploitées. Malheureusement, elles ne constituent pas aujourd'hui des espèces recherchées par les pêcheurs mauritaniens. Des incitations devraient pouvoir réorienter la pêche vers ces espèces, par exemple en payant un droit d'accès réduit.

14) Le développement des usines à Nouakchott s'est accompagné d'un développement de la pêche, mais ce développement a été moindre par rapport à celui des usines ; il en résulte qu'aujourd'hui une surcapacité de transformation existe sur Nouakchott avec les conséquences qui peuvent en résulter sur la précarité des emplois créés.

15) Une comparaison entre les usines installées à Nouakchott et Nouadhibou montre que l'emploi occasionnel est beaucoup moins utilisé à Nouadhibou ; ceci est lié au meilleur approvisionnement puisqu'il est constitué de deux sources, l'une artisanale, l'autre industrielle. L'apport d'une flottille industrielle à Nouakchott sera bénéfique aux usines.

16) Le débarquement de navires industriels à Nouakchott est lié à la présence d'un port. Un projet de port existe depuis des années, mais il est encore aujourd'hui au niveau de projet. On ne pourra cependant pas développer un secteur sans créer un minimum d'infrastructures.

17) La lutte contre la pauvreté peut s'exprimer par la création d'emplois. C'est ce qui a prévalu ces dernières années par la formation de nombreux pêcheurs et la fourniture d'embarcations. Il faut tout de même être prudent et ne pas rajouter d'effort de pêche sur les espèces qui posent déjà des problèmes de surexploitation (voir 12-13).

18) L'idée actuellement à l'étude au MPEM d'étendre la zone maritime réservée à la pêche artisanale et de créer une zone pour la **pêche côtière** (pêche artisanale moderne), où tout chalutage et tout dragage est interdit, doit être encouragée. Elle permettra de réduire les conflits existants entre pêcheries (industrielle, piroguière et la nouvelle pêche côtière), si la surveillance est efficace.

19) De même la formation de masse a montré ses limites. Il sera plus judicieux de former en moins grand nombre des personnes qui seront accompagnées dans leur apprentissage ; dans ce cadre, la formation par alternance est à préconiser sur des périodes de 12 à 18 mois.

20) La mise à disposition d'embarcations sans suivi a aussi montré ses limites. S'il est indispensable d'aider les nouveaux pêcheurs à s'installer, il faut être très prudent en ce qui concerne toutes les opérations de crédit. La projet CFD/UNCOPAM a déboursé 450 millions d'UM et les remboursements ont été négligeables.

21) C'est sur l'accompagnement qu'il faut insister dans toute opération de crédit. La formation par alternance permettra aux futurs pêcheurs de pouvoir se constituer un minimum de capital grâce aux revenus tirés de la pêche, capital qui leur permettra de constituer un apport personnel nécessaire pour obtenir un

crédit ; de cette manière il sera plus facile au pêcheur de s'approprier son outil de production.

22)La formation au niveau de la pêche artisanale a concerné uniquement la pêche. Si des usines ont été mises aux normes CEE, les ouvriers de ces usines n'ont pas reçu la moindre formation afin qu'ils puissent comprendre les obligations imposées dans leur travail. Nous proposons de courtes formations (une semaine) pour les ouvriers des usines basées sur les principes de l'altération du poisson, l'utilisation du froid et les techniques de travail du poisson.

23)La valorisation des produits est un axe important de la politique des pêches ; et pourtant, l'aéroport de Nouakchott est dépourvu de stockage en froid positif ; ceci est très dommageable pour l'exportation des produits frais.

24)La collecte des données de la pêche artisanale est essentielle pour gérer le sous-secteur ; c'est aujourd'hui le point faible. Un effort devra être porté sur la collecte des données de captures qui permettra de mieux définir le degré d'exploitation des différentes ressources. C'est à cette seule condition que pourra être élaborée une planification pour le développement de la pêche.

25)La consommation des produits de la mer, même si elle se développe aujourd'hui en Mauritanie, reste encore très faible. Il serait nécessaire dans un premier temps de recenser les circuits de distribution existants, puis de trouver les zones du pays où le poisson est absent. Dans ces zones, des actions de vulgarisation-promotion seront nécessaires pour amorcer la consommation.

26)La surveillance de l'activité pêche dans la ZEE mauritanienne s'est considérablement améliorée au cours des dernières années, du moins en ce qui concerne la pêche industrielle. La pêche artisanale étant plus éclatée, il serait nécessaire de renforcer les moyens de contrôle à partir du littoral. Dans ce cadre là, il sera intéressant d'étendre les pouvoirs des vétérinaires, qui contrôlent aujourd'hui l'état sanitaire des produits, aux actions de contrôle des tailles par exemple. Dans le même ordre d'idées, faire établir aux usines un état des stocks de céphalopodes en début de période de repos biologique est une mesure facile à mettre en œuvre et efficace pour le respect de ce repos ; enfin, il semble intéressant d'augmenter le pourcentage d'intéressement des contrôleurs.

27)Si la Mauritanie souhaite vraiment développer l'activité de pêche artisanale, c'est en colonisant le littoral qu'elle pourra y arriver le plus facilement. Pour cela, il faudra équiper les campements actuels (existant depuis de nombreuses années) des facilités d'approvisionnement en eau et électricité ; en effet ces campements peuvent être la base des futurs villages de pêcheurs.

28)Concernant enfin la pêche continentale, il sera nécessaire de mener une enquête sur l'activité actuelle existant dans l'intérieur du pays : nombre de pêcheurs, tonnage et espèces capturés, écoulement du produit. Il sera également intéressant de recenser les possibilités de pisciculture en relation principalement avec la riziculture. Chaque projet de développement rural dans les zones de l'intérieur devrait intégrer une composante sur la pêche continentale et de la pisciculture qui sont des niches de création d'emplois à valoriser.

UN CADRE STRATEGIQUE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Si le premier programme de lutte contre la pauvreté date de 1994, c'est principalement à partir de 1998 que ce sujet est devenu important et a été intégré dans les Documents Cadre de Politique Economique (DCPE) d'une part, et d'autre part a vu au niveau mauritanien la création du Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte Contre la Pauvreté et à l'Insertion (CDHLCPI). La dernière enquête sur les conditions de vie des ménages a montré que l'étendue de la pauvreté en Mauritanie était passé de 56,6% en 1990 à 50% en 1996. La Mauritanie entend réduire la pauvreté de manière significative en ramenant cet indice au taux de 12% à l'horizon 2015.

Une nouvelle impulsion début 2000 pour ce programme a été l'éligibilité de la Mauritanie à l'initiative renforcée de la réduction de la dette des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE2). A cet effet, la Mauritanie est tenue de préparer un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). La supervision de l'élaboration et de la validation du CSLP est assurée par un Comité Interministériel de Lutte contre la Pauvreté (CILP) placé sous la présidence du Premier Ministre. La coordination des travaux est assurée par le Ministre des Affaires Economiques et du Développement (MAED) en concertation avec le Commissaire aux Droits de l'Homme, à la Lutte Contre la Pauvreté et à l'Insertion. La coordination technique est assurée par un comité présidé par le conseiller chargé des politiques de développement au MAED. Douze groupes techniques ont été constitués selon des thèmes variés dont l'un est « Développement rural, Sécurité alimentaire et Environnement ». Le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) a souhaité apporter sa contribution à ce travail et les agences des Nations-Unies représentées en Mauritanie réaliseront le Bilan Commun de Pays (CCA) et le Plan Cadre des Nations-Unies pour le Développement (UNDAF) en liaison étroite avec le processus d'élaboration du CSLP du Gouvernement Mauritanien. Ce Bilan Commun de Pays sera une analyse des secteurs prioritaires nationaux ciblée sur la lutte contre la pauvreté. L'un des secteurs primordiaux est la pêche qui a fait l'objet de cette consultation sous l'égide de la FAO (voir Termes de référence annexe n°1 et n°1bis). Le présent travail consiste à présenter la situation de la pêche artisanale et ses caractéristiques, identifier les principales contraintes pesant sur l'essor du secteur, présenter les éléments d'analyse de l'impact potentiel de la pêche artisanale dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, présenter les stratégies et programmes qui ont été proposés dans ce secteur et l'état de leur mise en œuvre, et enfin proposer des pistes complémentaires sur les axes stratégiques à développer pour améliorer l'impact de ces stratégies/programmes.

LE SECTEUR DES PÊCHES

1-PRESENTATION GENERALE :

Avec un plateau continental d'une superficie de 36 000 Km² et une ZEE (Zone Economique Exclusive) de 230 000 Km², la Mauritanie possède près de 750 kilomètres de côtes mais n'a paradoxalement qu'un seul port de pêche, situé à Nouadhibou, soit à l'extrême Nord du pays, et totalement enclavé. Les problèmes d'infrastructures sont ainsi un des obstacles au développement de la pêche en Mauritanie.

Les eaux mauritaniennes sont parmi les plus riches du Monde grâce au phénomène d'upwelling (remontée d'eaux froides). Ces ressources sont exploitées par deux types de flottilles :

*Une flottille semi-industrielle et industrielle nationale et étrangère composée essentiellement de chalutiers, pêchant soit les espèces pélagiques côtières soit les espèces démersales.

+Les espèces pélagiques côtières (sardines, sardinelles, chinchards) sont capturées par des flottilles à long rayon d'action dont la nationalité varie au gré des accords de pêche : pays de l'Europe de l'Est (Russie, Lettonie, Lituanie, Pologne) et pays de l'Union Européenne (Pays-Bas et Allemagne). La Mauritanie ne possède aucun navire travaillant sur ce stock. Malgré les incertitudes sur l'effort de pêche réellement exercé, l'estimation de 500 000 tonnes annuelles de production est généralement avancée.

+Les espèces démersales sont exploitées à la fois par des chalutiers mauritaniens et par des chalutiers affrétés ou sous licences (Espagne, Italie, Grèce). L'espèce phare est le poulpe, mais les autres céphalopodes sont également des espèces ciblées de même que les crevettes, les merlus et les sparidés. La production de cette flottille est débarquée et traitée à Nouadhibou, à l'exception de la flottille de la Communauté Economique Européenne (CEE).

*Une flottille artisanale composée d'environ 2 500 pirogues (recensement 98). Celle-ci opère tout le long de la côte mauritanienne en fonction des déplacements des poissons et les techniques utilisées sont la pêche à la ligne à main, aux filets droits ou aux filets tournants. Les pirogues effectuent des sorties d'une journée ou de plusieurs jours selon leur taille. Le littoral peut être divisé en quatre zones :

+La zone du Cap Blanc : Nouadhibou et ses environs immédiats. Des pirogues (près de 1 000 selon le recensement de 98), ou des vedettes motorisées pêchent dans cette zone à partir de Nouadhibou où les prises sont vendues principalement aux mareyeurs et aux usines de transformation ; seule une petite partie alimente le marché local, la quasi-totalité de la production étant destinée à l'exportation, que ce soit en frais, en congelés, salés, séchés ou fumés.

+La zone du Banc d'Arguin. Dans ce Parc protégé, seuls les Imraguens exercent une activité traditionnelle, à bord de vieilles embarcations à voile (une soixantaine) de type canarien. Le poisson, principalement mullet, autrefois auto-consommé ou expédié séché vers Nouadhibou, rallie aujourd'hui Nouakchott le plus souvent frais.

+Les villages Imraguen au Sud de Cap Timiris et au Nord de Nouakchott. Les embarcations utilisées dans cette zone sont toutes des pirogues motorisées (plus de 500 d'après le recensement 98). Les prises sont acheminées vers Nouakchott.

+La zone Sud de Nouakchott à N'Diago : les chiffres du recensement 98 donnent plus de 600 pirogues à Nouakchott et plus de 300 dans la zone Sud ; l'évolution depuis cette date montre un renforcement de la flottille de Nouakchott à plus de 800 début 2000 et de 700 aujourd'hui après le départ de Sénégalais (com. pers. DIAKHATE). Dans cette zone pêchent aussi bien des Mauritaniens que des ressortissants des pays de la sous-région : Sénégal, Mali, Ghana ou Guinée Bissau. Au Sud de Nouakchott, il s'agit plus de campements saisonniers, dont une particularité récente est l'affrètement par les usiniers de Nouakchott qui assurent toute la logistique d'approvisionnement de ces campements et ramènent le produit sur leur usine. Le reste des captures alimente le marché de Nouakchott et les marchés du fleuve Sénégal, en ce qui concerne les espèces pélagiques principalement. Le poisson qui passe par les usines alimente le marché européen depuis environ cinq ans où l'implantation d'une vingtaine d'usines a été réalisée sur la capitale. Ce sont les espèces nobles démersales qui alimentent ce marché : daurades, soles, langoustes, etc.. Les céphalopodes sont congelés et destinés au marché asiatique.

La pêche continentale est aujourd'hui très secondaire et peu suivie. Les seuls cours d'eau permanents du pays étant le Sénégal sur 850 kilomètres et le cours inférieur de son affluent, le Gorgol. Il existe plusieurs lacs associés aux champs d'inondation du réseau fluvial du Sénégal dont le lac R'Kiz qui couvre une superficie de 1 200 hectares lors des hautes eaux. La retenue du barrage de Fom Gleita est devenue aujourd'hui une zone importante. La production avait connu une chute importante pendant une décennie suite à la sécheresse s'expliquant aussi par la migration des pêcheurs professionnels du fleuve vers les grands centres urbains d'une part, par les rendements marginaux de cette activité par rapport aux ressources tirées de l'agriculture d'autre part et enfin par la concurrence du poisson de mer commercialisé dans la vallée du fleuve. Il semble qu'il y ait aujourd'hui un regain de cette activité.

2-LES INFRASTRUCTURES :

Le rôle des infrastructures est ressenti à deux niveaux : côté mer pour les ports et côté terre pour les routes.

*Les infrastructures portuaires : la présence d'un seul port de pêche sur toute la côte mauritanienne a eu des conséquences inéluctables sur les politiques adoptées pour le développement du secteur. Quand le seul port n'a pratiquement aucun hinterland, les débouchés se limitent à l'exportation et longtemps la pêche industrielle a été considérée comme fournisseur de l'exportation, alors que la pêche artisanale fournissait le marché intérieur. Mais aujourd'hui, la multiplication des usines aussi bien à Nouakchott qu'à Nouadhibou a entraîné

également la pêche artisanale vers l'exportation, au moins en ce qui concerne les espèces nobles démersales. Le marché local et régional est fourni en petits pélagiques et mulets.

*Les infrastructures routières ont également constitué un frein au développement de la pêche artisanale car les traditions mauritaniennes éloignées de la mer ont fait privilégier les connections avec l'intérieur du pays à celles de la côte. Et si Nouakchott est relié à de nombreux points du pays, c'est à son statut de capitale qu'elle le doit et non à sa proximité d'une activité halieutique. Aujourd'hui, les usines qui s'y sont installées ont profité de la présence de stocks de poisson qui étaient peu exploités et d'un aéroport leur permettant la possibilité d'exportation.

3-L'APPAREIL ADMINISTRATIF :

La tutelle du secteur est assumée par le Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime (MPEM) situé à Nouakchott. Depuis juin 1998, un nouvel organigramme a été mis en place s'articulant autour de six Directions :

*Direction de la Formation et des Affaires Administratives.

Elle est chargée de :

- développer la formation, le perfectionnement et le recyclage des personnels destinés au secteur des pêches et de l'économie maritime.
- coordonner et organiser, au plan pédagogique, le contenu des programmes et la gestion des formateurs de l'ensemble des structures de formation.
- assurer la délivrance des diplômes et le suivi de la commission administrative chargée de dispenser et d'organiser le déroulement des examens.
- coordonner la gestion du personnel, des locaux et du matériel.
- traduire les documents.
- Conserver les archives.

La Direction est composée de trois services : service de la formation, service administratif et service de la traduction.

*Direction des Etudes et de l'Aménagement des Ressources Halieutiques (DEARH). Elle est chargée de :

- coordonner la conception et l'élaboration des plans d'aménagement des ressources halieutiques en concertation avec le CNROP et la Direction des pêches.
- participer à la conception et à l'élaboration de la réglementation de l'exercice des pêches en concertation avec le CNROP.
- suivre, évaluer et analyser la mise en œuvre des plans d'aménagement.
- analyser et prévoir les scénari d'aménagement.
- collecter, centraliser et traiter l'ensemble des informations statistiques liées au secteur des pêches et de l'économie maritime.

-réaliser les études économiques et sociales du secteur en concertation avec les structures du Département, Administrations et organisations concernées.

-participer à toutes réflexions et études fiscales, économiques ou sociales relatives au secteur des pêches et de l'économie maritime.

-publier des rapports d'activité annuels et périodiques.

La Direction est composée de trois services : service aménagement des ressources halieutiques, service études et statistiques, service informatique.

***Direction des Pêches.**

Elle est chargée de :

-assurer la gestion des pêcheries exploitées en application du plan d'aménagement.

-promouvoir et vulgariser les techniques de pêche adaptées à l'exploitation optimale des ressources halieutiques.

-participer à l'élaboration et suivre l'application de la réglementation des pêches.

-promouvoir et encadrer la pêche artisanale et côtière.

-préparer et délivrer les autorisations et licences aux navires et aux embarcations de pêche conformément aux plans d'aménagement définis par le Ministère.

-participer, en cas de besoin, à la mise en œuvre de la politique fiscale appliquée par le Gouvernement.

-tenir à jour les fichiers des navires et embarcations de pêche.

-suivre la production réalisée dans la zone économique exclusive de la Mauritanie.

La Direction est composée de quatre services : service de la réglementation, service de la pêche industrielle, service de la pêche artisanale et côtière, service de la pêche continentale.

***Direction de la Promotion des Produits de la Pêche (DPPP).**

Elle est chargée de :

-élaborer et appliquer une politique de promotion des exportations, de l'hygiène et de la salubrité des produits.

-promouvoir le label de qualité sanitaire et commercial.

-suivre, contrôler et orienter les industries de transformation.

-accompagner l'émergence de groupements sociaux professionnels compétitifs.

-faciliter les circuits de commercialisation et de distribution.

-contribuer à la réduction des entraves et des barrières nationales et internationales.

-promouvoir le développement des infrastructures nécessaires au développement.

- encourager et vulgariser les techniques de transformation.
- favoriser le partenariat.

La Direction est composée de deux services : service de la valorisation et service de la promotion des exportations.

*Direction de la Marine Marchande.

Elle est chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique et de la réglementation dans les domaines :

- des transports maritimes.
- de la navigation, la sécurité maritime, la signalisation et le balisage.
- de l'emploi et du travail maritime.
- de la gestion des marins.
- de l'aménagement du littoral et la gestion du domaine public maritime.
- de la gestion des infrastructures portuaires et des épaves.
- de la tutelle du pilotage.
- de la préservation de l'environnement marin ainsi que du suivi des indemnisations auprès des organismes spécialisés.
- de la coordination des actions en matière d'assistance et de sauvetage maritime et la diffusion des informations météorologiques marines.

La Direction est composée de quatre services : service des transports maritimes et des ports, service de la navigation et de la sécurité maritime, service de l'aménagement du littoral et de l'environnement marin, service des gens de mer et de l'inspection du travail maritime.

*Direction Régionale Maritime de Dakhlet Nouadhibou.

Elle est chargée de :

- représenter au niveau régional, l'Administration Centrale du Département.
- traiter, en coordination avec les Administrations Centrales et en application des politiques et directives du Département, les questions relatives à l'activité des pêches et de la marine marchande.
- chercher les solutions aux problèmes posés par les usagers au niveau régional en concertation avec les directions concernées.

La Direction est composée de deux services : service des pêches et service de la marine marchande.

Plusieurs organismes jouent également un rôle important dans le secteur de la pêche :

*La Délégation à la Surveillance des Pêches et au Contrôle en Mer (DSPCM) qui a pour mission d'assurer la surveillance maritime en déclenchant et coordonnant les opérations de suivi, de contrôle et de surveillance de l'espace maritime mauritanien et des activités liées à la pêche.

*Le Centre National de Recherches Océanographiques et des Pêches (CNROP) qui a à la fois un rôle scientifique de détermination des potentialités de la pêche et un rôle au niveau des agréments sanitaires des usines traitant les produits de la pêche.

*La Société Mauritanienne de Commercialisation des Poissons (SMCP), initialement organisme d'Etat qui a été partiellement privatisée en 1998. Son rôle est l'exportation de la pêche démersale congelée.

L'EVOLUTION DE LA SITUATION DE LA PÊCHE ARTISANALE

1-RAPPEL DE L'EVOLUTION DE LA POLITIQUE DES PÊCHES :

L'intérêt pour l'exploitation des ressources halieutiques est relativement récent en Mauritanie. Ce n'est guère qu'à la fin des années 1970 que le pays a réellement commencé à prendre conscience de l'importance de ce secteur pour le développement économique et le progrès social, en tant que source d'entrée de devises, de recettes budgétaires et de créations d'emplois.

Depuis vingt ans, la politique en matière de pêche a énormément évolué. En 1979, l'intérêt de la Mauritanie était de réglementer et de contrôler la pêche effectuée par une flottille internationale qui échappait à tout contrôle. L'objectif de cette politique, dénommée Nouvelle Politique des Pêches (NPP), était de mauritaniser la flotte de pêche et de faire débarquer les captures au port de Nouadhibou. Mais l'armement mauritanien s'est constitué dans l'improvisation, les capacités de traitement de l'industrie à terre ont été surdimensionnées et la pêche artisanale est restée embryonnaire.

Le bilan de cette NPP faisait apparaître une flottille mauritanienne forte d'une centaine de navires congélateurs et 37 chalutiers glaciers mais subsistaient encore de nombreux problèmes. C'est pourquoi une nouvelle orientation intervenait en 1987 avec une « déclaration de politique de développement du secteur de la pêche ». Elle était basée sur l'adéquation entre l'effort de pêche et le potentiel de capture compatible avec la rentabilité des navires, c'est à dire qu'elle définissait une nouvelle stratégie de développement sectoriel visant à promouvoir une exploitation rationnelle des ressources halieutiques de la ZEE ; dans ce cadre, le rôle du CNROP était renforcé et les nationaux mauritaniens avaient la priorité de l'exploitation des ressources, mais la flottille démersale en surcapacité voyait son nombre et son renouvellement gelé ; par contre, l'accent était mis sur le développement de la pêche artisanale et du traitement des produits à terre.

En 1995, un nouveau bilan était effectué et concluait que l'application de cette politique des pêches avait permis :

- la constitution d'une flotte industrielle nationale de pêche hauturière de 110 navires congélateurs et 45 chalutiers glaciers, soit pratiquement le gel du nombre de navires de 1987.
- le développement d'une flotte de pêche artisanale.
- la création à terre d'installations de congélation et de stockage.
- la croissance de la production nationale.
- l'introduction sur les marchés internationaux des produits de pêche mauritaniens et l'amélioration de leurs valeurs.
- l'apport de plus-value nationales en termes d'emplois et de valorisation des produits.

Un certain nombre de dysfonctionnements apparaissait comme :

- le surendettement bancaire.
- la vétusté d'une partie de la flotte nationale.
- l'insuffisance des moyens de la recherche scientifique.

-la surexploitation des stocks cibles les plus recherchés, notamment les céphalopodes.

Ces conclusions aboutissaient à une « lettre de politique de développement du secteur de la pêche » (avril 1995) qui définissait de nouvelles priorités :

+Effort supplémentaire au niveau de la recherche halieutique (CNROP).

+Effort sur la surveillance maritime au travers de la création d'une Délégation à la Surveillance des Pêches et au Contrôle en Mer.

+Effort pour adapter la gestion de la ressource en tenant compte des données économiques et biologiques.

+Effort au niveau des infrastructures, notamment construction d'un port à Nouakchott et amélioration de celui de Nouadhibou.

+Amélioration du financement du secteur.

+Libéralisation de l'exportation pour une commercialisation plus efficace.

+Priorité à la formation devant conduire à l'embarquement effectif des Mauritanien formés.

En 1998, un groupe de travail MPEM/FAO était constitué pour mesurer le chemin parcouru, en vue de mettre en relief les progrès réalisés pour les consolider, déterminer les obstacles pour les surmonter, identifier les contraintes qui hypothèquent encore l'avenir du secteur et définir les grands axes d'une nouvelle stratégie de nature à impulser son développement sur des bases plus saines. Il a défini une « stratégie d'aménagement et de développement du secteur de la pêche et de l'économie maritime » (mars 1998). Le bilan montrait tout d'abord un effort de pêche en constante augmentation, aussi bien au niveau de la pêche industrielle que de la pêche artisanale ; en effet, de 1992 à 1997, le nombre de navires dits industriels pêchant dans la ZEE mauritanienne est passé de 418 à 556, le Tjb global de 407 000 à 526 000, la puissance totale de 490 000 Kw à 658 000, et le nombre de jours de pêche de 45 000 à 65 000. Cette augmentation était due principalement aux bateaux ciblant les céphalopodes dont le nombre avait quasiment doublé au cours de cette période. Le nombre d'embarcations artisanales était passé de 580 unités en 1986 à 3 500 en 1997, évolution liée à l'introduction et à l'extension de la pêche des poulpes aux pots, cette technique occupant 40% de la flottille. Tout ceci avait bien évidemment des conséquences sur l'évolution générale de la ressource, les captures totales dans la ZEE mauritanienne ayant dépassé les 700 000 tonnes : une surexploitation des céphalopodes était évidente et seule une opportunité d'exploitation supplémentaire des petits pélagiques pouvait être envisagée. La politique des pêches était basée sur des mesures ponctuelles en l'absence d'un plan d'ensemble d'aménagement des pêches et si on pouvait se prévaloir de succès aussi bien dans la commercialisation, la transformation des produits, le contrôle et la surveillance maritime, la recherche scientifique, on devait aussi constater des insuffisances dans tous ces secteurs. Les nouveaux objectifs recherchés par le MPEM étant définis ainsi en quatre points :

-la gestion rationnelle et la préservation de la ressource.

- l'intégration accrue du secteur des pêches à l'économie nationale.
- la promotion des produits d'exportation.
- l'aménagement intégré du littoral et la préservation de l'environnement et de l'écosystème marins.

La stratégie retenue par le groupe de travail repose sur six programmes d'actions transversaux concernant l'administration générale du secteur et deux programmes d'actions par filières reflétant les principales composantes sur lesquelles l'effort doit porter. Les six programmes d'action transversaux sont les suivants :

- +Mesures conservatoires et plans d'aménagement des pêches.
- +Assainissement et redynamisation de la recherche halieutique.
- +Maintien des acquis et renforcement de la surveillance et du contrôle maritime.
- +Perfectionnement du cadre institutionnel, législatif, fiscal et financier.
- +Actions en matière d'emploi et de formation.
- +Aménagement du littoral, préservation de l'environnement marin et de la biodiversité.

Quant aux deux axes filières, ce sont :

- +Amélioration de la valorisation des produits halieutiques.
- +Développement contrôlé de la pêche artisanale.

C'est cette politique qui est aujourd'hui menée par le MPEM.

2-RAPIDE APERÇU SUR LA PÊCHE INDUSTRIELLE :

Depuis la NPP, les différentes autorisations de pêche pour les navires de pêche dite industrielle sont au nombre de trois ; les bateaux qui pêchent payent des licences ; on peut distinguer :

*Les navires battant pavillon mauritanien. C'était principalement une formalité administrative, permettant d'identifier les navires, notamment pour la surveillance. Dénommé aujourd'hui droit d'accès, son coût est de 43 450 UM/Tjb pour les chalutiers-glaciers, de 60 950 UM/Tjb pour les chalutiers-congélateurs, et de 27 792 UM/Tjb pour la pêche sélective (palangres ou filets droits). Elle est payable par trimestre indivisible. Ces navires ont obligation de débarquer leur production à Nouadhibou.

*Les affrètements : des navires étrangers sont loués par des sociétés mauritaniennes. Le droit d'accès est identique à celui des bateaux mauritaniens. La pratique de l'affrètement devait permettre, pendant une période transitoire où des armateurs mauritaniens pourraient acquérir leurs propres navires, aux flottilles étrangères de continuer à pêcher dans la ZEE (Zone Economique Exclusive) mauritanienne et à la Mauritanie de mieux appréhender la pêche de ces navires qui devaient débarquer à Nouadhibou pour les espèces démersales ou transborder en rade pour les espèces pélagiques. Des contrats d'affrètement régissent la répartition des charges et de la production des navires, généralement à hauteur de 20 à 33% pour la société mauritanienne et de 67 à 80% pour le navire. Cette pratique a toujours cours aujourd'hui. La seule évolution est

aujourd'hui que les glaciers pêchant les espèces démersales, après passage à quai, peuvent exporter directement leur production.

*Les licences libres: des navires étrangers sont autorisés à pêcher dans la ZEE mauritanienne moyennant le paiement de sommes en fonction des espèces pêchées et de la taille du navire. Ceux-ci ne débarquent pas à Nouadhibou et la NPP avait prévu que cette pratique ne devait concerner que des pêches dites spécialisées orientées vers la capture des crevettes, langoustes, merlus ou thons. Et pourtant aujourd'hui, cette pratique a été généralisée dans le cadre des accords bilatéraux, notamment CEE/Mauritanie.

Les chiffres fournis par la Direction des Pêches nous montrent qu'il y a aujourd'hui un peu moins de 400 navires pêchant dans la ZEE mauritanienne. La pêche des céphalopodes est celle qui est ciblée par le plus d'unités (160 dont 120 nationaux et 40 européens) ; vient ensuite la pêche des pélagiques avec au maximum 80 navires (dont une trentaine d'affrétés), celle du thon avec environ 70 navires (tous étrangers), celle des crevettes avec une quarantaine de navires (dont 4 nationaux), celle de la pêche sélective avec une vingtaine de navires (7 nationaux et 13 affrétés), du merlu avec une vingtaine de navires (dont 6 nationaux), et des espèces démersales avec quelques navires européens.

Ainsi, les orientations de la NPP du début des années 80 n'ont pas abouti aux résultats escomptés puisque si la flottille mauritanienne s'est développée (21 glaciers et 34 congélateurs en 1982/ 51 glaciers et 125 congélateurs en 1994 d'après sources CEAMP/MPEM, et 137 navires aujourd'hui), la flottille étrangère autorisée à pêcher s'est aussi développée (88 glaciers et 81 congélateurs en 1982/ 87 glaciers et 133 congélateurs en 1994 d'après sources CEAMP/MPEM, et 210 navires aujourd'hui). Notons qu'il y a encore plus de 40 navires affrétés aujourd'hui. Cette constatation doit être tempérée en ce qui concerne la flottille nationale dans la mesure où, pour la pêche démersale, le renouvellement de la flotte est pour l'instant gelé.

Selon le CNROP, la production de la pêche industrielle a beaucoup varié de 1991 à 1997, ceci en relation avec le nombre de navires pêchant dans la ZEE :

- les chalutiers-glaciers débarquant à Nouadhibou (de 35 en 1991 à 87 en 1997) ciblent principalement le poulpe (7 000T en 1993 mais 1 500T en 1991) et les autres céphalopodes (entre 1 000 et 3 000T) et divers poissons démersaux (4000T en 1991 mais 500T en 1993) ; leur production totale est inférieure à 10000T.

- les chalutiers-congélateurs débarquant en Mauritanie (de 83 en 1993 à 122 en 1996) ont les mêmes espèces cibles : le poulpe (30 000T en 1992 mais 6 000T en 1997) et les autres céphalopodes (8 000T en 1991 mais 2 000T en 1997) puis divers poissons démersaux (5 000T en 1992 et 8 000T en 1996) ; leur production annuelle a varié entre 15 000T et 43 000T.

- les chalutiers pélagiques (de 53 en 1994 à 102 en 1992) ciblent les chinchards (65 000T en 1997 mais 140 000T en 1992) pour une production totale de 200 000T à 600 000T.

3-LA PÊCHE ARTISANALE :

La pêche artisanale était peu suivie pendant les années de la NPP (1979/87) et ses produits étaient destinés à la consommation locale ou aux usines de Nouadhibou pour les pirogues de cette région. Mais dans les années 90, un développement important de cette pêche a vu le jour puisque le nombre d'embarcations a quadruplé de 1991 à 1997 ; c'est surtout au cours des cinq dernières années, que l'évolution a été spectaculaire vraisemblablement liée à la construction de plus d'une vingtaine d'usines exportatrices à Nouakchott et autant à Nouadhibou, avec des besoins très ciblés sur un certain nombre d'espèces. Ceci a entraîné un accroissement très important de l'effort de pêche à la fois sur Nouakchott et Nouadhibou, mais aussi dans les campements du Sud et dans les villages Imraguen, ainsi qu'une hausse spectaculaire du prix d'achat aux pêcheurs. Un certain nombre de dérives ont été signalées dont la principale a concerné la pêche aux mulets qui ont été massacrés pour le prélèvement des œufs servant à fabriquer la poutargue, alors que des charniers de poissons morts étaient abandonnés car trop peu rentables à commercialiser. La baisse de la production et une prise de conscience de ce gâchis ont permis d'arrêter cette dérive aujourd'hui.

De nos jours, pratiquement seule la pêche artisanale des pélagiques reste destinée à la consommation locale et régionale, alors que la pêche artisanale démersale a même supplanté la pêche des chalutiers glaciers de Nouadhibou.

3.1-LES PÊCHEURS :

L'effectif des pêcheurs présents à chaque point de débarquement varie considérablement au cours de l'année en fonction des migrations des poissons mais aussi d'une année sur l'autre en fonction des événements affectant la sous-région (départ d'une centaine de pirogues sénégalaises de Nouakchott en juin 2000). Le suivi de l'activité de ces pêcheurs est donc très difficile. Leur nombre a quadruplé entre 1991 et 1996 (source CNROP) passant d'un peu moins de 3000 à presque 12000. La majorité de ces pêcheurs est basée à Nouadhibou (environ 40%) et à Nouakchott (25 à 30%), le reste se répartissant entre le Sud (environ 10%) et les villages Imraguen (environ 20%). L'origine de ces pêcheurs est très diversifiée : 2 à 3% sont originaires de Nouakchott, autant de Nouadhibou, 5% sont imraguen, plus de 20% sont de N'Diago, 30 à 35% d'autres régions de Mauritanie. Environ 30% sont étrangers, majoritairement Sénégalais mais aussi Maliens, Bissau-Guinéens ou Ghanéens (source CNROP 97). La croissance de l'effectif des pêcheurs artisans est principalement nationale ; elle témoigne de l'intérêt croissant d'une population coupée de ses racines nomades, de plus en plus urbanisée, à la recherche d'une activité rémunérée ne nécessitant qu'une faible formation professionnelle de base, mais qui étant continue à bord, permet de progresser. Elle est la conséquence logique de tous les projets des dix dernières années dont le but commun était la formation de nouveaux pêcheurs et leur installation. Il serait intéressant de

pouvoir faire un suivi de la population de pêcheurs, car lors de nos visites de terrain, nous avons plus rencontré de pêcheurs actifs sénégalais que mauritaniens ; mais ceci est peut-être aussi dû à l'arrêt biologique de la pêche des céphalopodes (septembre-octobre), espèce cible des pêcheurs artisans mauritaniens.

3.2-LES UNITES DE PÊCHE :

Deux types d'embarcations existent principalement : les lanches en bois et les pirogues en bois, polyester ou aluminium.

Les lanches en bois se trouvent en pays Imraguen et sont propulsées à la voile.

Le parc piroguier est composé de pirogues toutes motorisées, en bois de type sénégalais, en aluminium et en plastique. Il faut noter l'importance des pirogues en bois, malgré l'arrivée d'unités en autres matériaux construits par de petits chantiers locaux ; en 1997, l'effectif de pirogues en bois était de 57% alors qu'en 1991 il était de 64% (d'après SEPIA-Avril 98) ; par contre le recensement 98 donne 69% de pirogues bois, 9% d'aluminium et 22% de polyester, Nouadhibou et les Imraguen ayant le plus de polyester (plus de 30%) et d'aluminium (10-15%).

Le MPEM a considéré deux types de pirogues pour la taxe d'accès à la ressource, selon qu'elles dépassent ou non douze mètres.

Une particularité nous a été décrite lors de nos différents entretiens par plusieurs interlocuteurs : l'affrètement de pirogues sénégalaises par les usiniers de Nouakchott et leurs installations dans des campements ; ces données n'apparaissent apparemment pas dans les statistiques, ce qui tendrait à prouver que cette façon d'opérer est postérieure à 1998. Nous avons pu nous apercevoir de cette réalité en visitant plusieurs campements sénégalais installés au Sud de Nouakchott par des usiniers les ayant recrutés à St-Louis.

3.3-LES ENGINES DE PÊCHE :

La polyvalence des engins mis en oeuvre et des techniques pratiquées montre la capacité de l'adaptation des unités aux variations des conditions de concentration des espèces démersales ou pélagiques. On distingue les lignes à main ou palangrottes pour la pêche des espèces de fond, différents types de filets et des pots à poulpes.

*Les lignes :

-Lignes à main à pageots, pagres et daurades.

-Lignes à main à thiof.

-Lignes à main à tassergal.

-Palangres : ce sont des lignes armées de plusieurs hameçons pour les espèces de fond, technique pratiquée par les pêcheurs de N'Diogo.

*Les filets :

-Filets à l'épaule : filets traditionnels utilisés par les Imraguens pour pêcher les mullets.

-Filets maillants dormants de surface ou de fond : engins passifs posés un certain temps et dans lesquels les poissons viennent se mailler. Ils sont utilisés pour pêcher les courbines, les soles, et attrapent en prises accessoires les langoustes vertes.

-Filets maillants encerclants : filets actifs dans lesquels les poissons viennent se mailler après avoir été encerclés.

-Senne de plage : la senne est mise à l'eau par une pirogue, avant d'être halée par les pêcheurs depuis la plage. Cette technique était aussi utilisée par les pêcheurs Imraguen, qui nageaient depuis la côte pour encercler les bancs de poissons.

Senne tournante : filet actif utilisé pour encercler les poissons ; traditionnellement utilisée pour la pêche des sardinelles, il sert depuis peu pour la pêche des mullets, ce qui a entraîné une très forte augmentation des captures de cette espèce.

*Les pots à poulpe : pots en plastique utilisés comme piège pour la pêche des poulpes ; les pots sont montés en série : palangres à poulpes. C'est la technique de pêche « préférée » des Mauritaniens.

Ces différents engins sont utilisés en fonction de l'espèce ciblée, mais aussi en fonction de la présence de l'espèce ciblée, c'est à dire des saisons.

3.4-LES ESPECES CAPTUREES ET LEURS DEBOUCHES :

*Les céphalopodes : le poulpe est aujourd'hui l'espèce la plus ciblée de la pêche artisanale, sur l'ensemble de la côte, pour deux raisons principales. D'une part, pêche passive, elle ne nécessite pas d'être en mer très longtemps (juste le temps de remonter les séries de pots et de les remettre à l'eau) et d'autre part, le marché asiatique permet d'obtenir des prix intéressants pour les pêcheurs. Si à Nouadhibou, la pêche artisanale cible cette espèce depuis longtemps (8 000T débarquées en 1992), elle est relativement récente à Nouakchott et sur le reste de la côte ; en effet, avant 1994, l'absence d'usines dans la capitale ne permettait pas d'atteindre ce marché ; l'augmentation du nombre d'usines principalement depuis 1997 a permis le boum de cette pêche. Les mois de septembre et d'octobre, la pêche est théoriquement interdite (repos biologique), mais l'activité semble se poursuivre de manière importante.

*Les sardinelles : cette pêche, comme pour le poulpe, est liée aux débouchés du marché ; elle est depuis toujours concentrée sur Nouakchott (plus de 2 000T en 1991) pour approvisionner les villes de l'intérieur et le Sénégal ; elle est absente à Nouadhibou. Notons que les propriétaires des 52 filets tournants ont mis en place une commission chargée de planifier la pêche en fonction de la demande, ceci pour éviter la chute des prix ; chaque jour, sont enregistrées les commandes des mareyeurs et autres acheteurs, et en fonction de cette demande un certain

nombre de pirogues sont autorisées à sortir, avec un quota de pêche. Si ce quota est dépassé, le revenu de l'excédent de la vente est encaissé par la commission. Il semblerait que cette pratique limite la pêche des pirogues à une moyenne d'un jour sur deux ; mais elle permet de maintenir un prix supérieur à 50UM/Kg.

*Les mullets : pêche traditionnelle des Imraguens à l'aide des filets d'épaule, cette technique est aujourd'hui supplantée par les sennes tournantes. La pêche du mullet débute en octobre à l'arrivée des bancs qui viennent frayer dans la zone, et se poursuit jusqu'en avril. Si deux espèces sont pêchées principalement aujourd'hui pour leurs œufs qui servent à la préparation de la poutargue, le mullet jaune a une chair plus appréciée que le mullet noir. Des mesures de protection, notamment du mullet jaune, sont à l'étude, suite au développement de la pêche à la senne, beaucoup plus performante que la pêche traditionnelle.

*Les poissons à écailles : sous ce terme, sont regroupés les thiofs (mérours), les courbines, les daurades et autres sparidés, les soles. Si comme pour le poulpe, ces espèces étaient pêchées à Nouadhibou pour alimenter principalement les usines, elles étaient destinées à Nouakchott à l'alimentation de la capitale. Depuis 1997 et la multiplication des usines dans la capitale, s'est ouvert le marché européen du poisson frais, principalement vers la France, l'Espagne et le Portugal. Les mérours et les sparidés, pêchés à la ligne, sont généralement délaissés par les pêcheurs mauritaniens, ce qui explique que les usiniers se tournent vers le Sénégal et mettent en place des camps, principalement au Sud de Nouakchott qu'ils alimentent en carburant, glace et vivres et dont ils viennent prendre la pêche chaque jour. Les prix pratiqués sont généralement très inférieurs à ceux obtenus au marché de la plage de Nouakchott, mais ils intègrent les frais de déplacement, les avances et la stratégie mise en œuvre. Notons qu'il existe une commission des propriétaires d'unités à Nouakchott qui détermine chaque jour, en fonction des besoins des usiniers, le prix de la daurade ; ce prix est alors le même pour chaque usine.

*Les crustacés : il s'agit principalement des langoustes vertes et de quelques crevettes. Les langoustes pêchées en même temps que les courbines ou les soles sont aujourd'hui majoritairement destinées au marché espagnol.

3.5-FILIERE DE COMMERCIALISATION ET EMPLOIS GENERES PAR LA PÊCHE :

Selon les chiffres de fin 1999 fournis par le MPEM, la pêche induit plus de 35 000 emplois répartis entre 3 500 emplois à la pêche industrielle (marins, contrôleurs et observateurs scientifiques), 14 000 emplois en mer pour la pêche artisanale et plus de 17 000 emplois à terre. Il est difficile d'appréhender l'ensemble des emplois à terre liés à la pêche, nous n'avons pu trouver que deux documents ayant trait aux emplois liés à la filière de commercialisation (Emploi à terre dans la sphère de la transformation et de la distribution des produits de la pêche mauritanienne/ Etude des opportunités d'emplois dans la pêche artisanale et son impact sur la pauvreté), et encore de manière très partielle.

Au niveau de la commercialisation, plusieurs métiers sont représentés ; le premier maillon de la filière est dénommé mareyeur ; c'est celui qui prend en charge la production du pêcheur ; plusieurs types de mareyeurs sont répertoriés en fonction des espèces qu'ils commercialisent ; on distinguera ainsi les mareyeurs de poissons à écailles, ceux travaillant les pélagiques, ceux commercialisant les céphalopodes, ceux travaillant les crustacés, ceux commercialisant les produits frais des villages Imraguens et ceux qui vendent les produits transformés (séchés). Avec les emplois permanents ou occasionnels, c'est plus de 300 emplois qui sont créés dans cette profession. La clientèle des mareyeurs se compose de vendeurs, de transformateurs ou d'exportateurs. Ces exportateurs ne possèdent pas d'infrastructures pour traiter leurs produits ; ils font souvent appel aux structures existantes, en louant par exemple les locaux de certaines usines. Une vingtaine d'exportateurs générerait plus de 200 emplois. Il y a ensuite les personnes qui expédient le poisson vers l'intérieur de la Mauritanie ou le Sénégal : une quarantaine d'opérateurs générerait plus de 300 emplois. Il y a ensuite les vendeurs, notamment sur les marchés de Nouakchott : les 27 vendeurs répertoriés, qui seraient à la base d'une quarantaine d'emplois, sont ceux de la plage, mais aucun recensement n'a été fait de tous les revendeurs dans les différents marchés de la capitale et aussi dans les marchés de l'intérieur. Plus de 200 transformateurs traitent le poisson de manière traditionnelle. Les deux études se sont plus focalisées sur l'emploi créé par les usines de Nouakchott et Nouadhibou. Elles seraient à l'origine de plus de 2 000 emplois, pratiquement autant d'emplois permanents qu'occasionnels. La tendance au recours à l'emploi occasionnel est nettement plus importante à Nouakchott qu'à Nouadhibou, ceci pouvant s'expliquer par les intrants des usines qui sont plus réguliers à Nouadhibou grâce à la flotte industrielle. Il aurait été intéressant de pouvoir appréhender tout l'emploi informel qui est très visible à la plage de Nouakchott, constitué aussi bien d'emplois en amont de la pêche (vendeurs de vivres divers) qu'en aval (porteurs). Il serait également intéressant de répertorier l'emploi créé à l'intérieur du pays par les circuits de distribution. A notre avis, le chiffre annoncé habituellement, soit plus de 17 000 emplois à terre, est très largement sous-estimé. C'est à notre avis au minimum le double d'emplois qui sont liés à l'activité de pêche, ce qui, au total entre emplois en mer et à terre, représenterait plus de 50 000 emplois. Ce chiffre ne pourra être confirmé que par des enquêtes généralisées.

IMPACT DANS LE DOMAINE DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

***Formation :**

Durée : 1990/1993.

Coût :

Financement : Italie

Objectif : Formation de nouveaux pêcheurs et mise à disposition de matériel.

Apport à la lutte contre la pauvreté : nouveaux emplois de pêcheurs.

***Insertion des rapatriés du Sénégal :**

Durée : 1990/1993.

Coût : 5 000 000 FF.

Financement : CFD.

Objectif : formation sur le tas de 500 jeunes pêcheurs ou rapatriés du Sénégal.

Apport à la lutte contre la pauvreté : nouveaux emplois de pêcheurs.

***Aménagement de la Baie du Repos Nouadhibou :**

Durée : 1991/1995.

Coût : 1 491 000 000 UM.

Financement : FADES/Mauritanie.

Objectif : Construction d'un port de pêche artisanale à la Baie du Repos à Nouadhibou permettant l'accostage, la réparation des embarcations, le traitement et la conservation des produits de la pêche.

Réalisations : Fabrique de glace, chambre froide et halle à marée. Construction de digues et épis, d'un quai de pêche et de six appontements flottants, d'un quai de réparation et d'élévateurs à sangle pour le transfert des bateaux. Mise en place du réseau éclairage, de l'avitaillement (eau, essence, gas-oil) et d'un équipement portuaire (engins de manutention).

Apport à la lutte contre la Pauvreté : création d'emploi (gardiennage) et amélioration de la commercialisation des pêcheurs pouvant leur permettre un meilleur prix de vente de leurs produits.

***Délégation à la surveillance et au Contrôle en mer.**

Durée : 1991/1995.

Coût : 3 270 000 000 UM.

Financement : Allemagne/CFD/Mauritanie.

Objectif : assurer à l'aide de moyens appropriés la surveillance et le contrôle maritime de la ZEE afin de mieux gérer les pêches maritimes mauritaniennes.

Acquisition de deux navires de surveillance et mise en place d'une équipe d'assistance à terre et à bord des navires.

Apport à la lutte contre la Pauvreté : Création d'emploi au niveau de la surveillance. Possibilité pour les pêcheurs mauritaniens de mieux valoriser leurs ressources.

***Projet Développement Pêche Artisanale Sud (P.D.P.A.S.) :**

Durée : 1991/1999

Coût : 731 000 000 UM.

Financement : BAD/Mauritanie.

Objectif : Promouvoir la pêche artisanale dans la zone côtière de la Mauritanie, au Sud du Cap Timiris, de façon à créer de nouveaux emplois et à développer l'approvisionnement du marché intérieur en produits de la mer. Trois axes à ce projet :

- Formation des pêcheurs : Assurer la formation de 340 jeunes à la pêche artisanale et le perfectionnement de 160 Imraguens ; pour cela, création de deux centres de formation, l'un à Blawakh, à 50 kilomètres au Nord de Nouakchott et l'autre au PK 28 au Sud de Nouakchott.

- Appui à l'installation des pêcheurs formés : mise en place d'un crédit pour l'acquisition de 90 embarcations avec moteur et équipements de pêche.

- Accompagnement, suivi et évaluation : Rôle du CNROP de mener des enquêtes sur les méthodes de pêche, les rendements, l'insertion des nouveaux pêcheurs et les circuits de distribution de la production.

Apport à la lutte contre la Pauvreté : création de nouveaux emplois de pêcheurs et des emplois induits par cette activité supplémentaire.

***Remise en état des ouvrages portuaires de Nouadhibou.**

Durée : 1992/1996.

Coût : 342 000 000 UM.

Financement : CFD/Mauritanie.

Objectif : réhabilitation du balisage permettant l'accès aux installations portuaires.

Apport à la lutte contre la Pauvreté : possibilité de développer de meilleures conditions à la pratique du métier de pêcheur. (?).

***Appui au Programme de Recherche Halieutique :**

Durée : 1993/1997.

Coût : 561 000 000 UM.

Financement : CEE/Mauritanie.

Objectif : Evaluation des différentes stratégies d'aménagement et de développement permettant une exploitation rationnelle des ressources halieutiques. Elaboration et mise en place d'un plan de développement 1993/1997 définissant les programmes prioritaires et complémentaires indispensables pour assurer une bonne gestion de la ressource.

Apport à la lutte contre la Pauvreté : Une meilleure gestion des ressources doit permettre de maximiser l'effort de pêche donc d'assurer un maximum d'emplois à la pêche.

***Projet pêche côtière phase I :**

Durée : 1993/1996.

Coût : 355 000 000 Yen.

Financement : Japon.

Objectif : fourniture d'embarcations et de matériel de pêche aux Imraguen.

Apport à la lutte contre la pauvreté : nouveaux emplois de pêcheurs.

***Structuration de la profession :**

Durée : 1993/1998.

Coût : 5 000 000 FF.

Financement : CFD.

Objectif : création et financement de l'A3PAC3M (Association Professionnelle de Promotion de la Pêche Artisanale et du Crédit Maritime Mutuel en Mauritanie) qui regroupe un collège pêcheurs, un collège usiniers et un collège avitailleurs ; réalisation d'études thématiques bénéficiant à la profession sur les zones de pêche, la sécurité maritime, les techniques de capture et les techniques de traitement des produits aux normes CEE. Mise en place de l'UNCOPAM (Union Nationale des Coopératives de crédit à la Pêche Artisanale en Mauritanie), organisme de crédit maritime.

Apport à la lutte contre la Pauvreté : représentation des pêcheurs. (?)

***Projet Pêche Côtière Phase II Nouakchott :**

Durée : 1994/1998.

Coût : 656 000 000 UM.

Financement : Japon.

Objectif : Acquisition de 45 embarcations de pêche, 61 moteurs hors-bord Yamaha Diesel, 143 filets de pêche, 3 camions citernes à eau, 2 véhicules de service, 23 réservoirs à eau, 4 radiocommunications, 5 outillages et une station d'épuration d'eau de mer.

Apport à la lutte contre la Pauvreté : Création d'emplois de pêcheurs et amélioration des conditions de vie de leurs familles.

***Projet d'Aménagement de la Plage des Pêcheurs de Nouakchott :**

Durée : 1995/1997.

Coût : 725 000 000 UM.

Financement : Japon.

Objectif : Construction d'un marché aux poissons en vue d'améliorer la productivité de la pêche artisanale et de consolider l'approvisionnement en produits maritimes pour la population.

Apport à la lutte contre la Pauvreté : création d'emplois liés à la pêche et à son développement aussi bien en amont (fourniture de carburant, de vivres, de matériel) qu'en aval (développement du mareyage).

***Appui au secteur de la pêche Nouakchott/Nouadhibou :**

Durée : 1995/1999.

Coût : 1 796 000 000 UM.

Financement : BAD/Mauritanie.

Objectif : Construction d'un port de pêche côtière à Nouakchott, pose d'un pipeline carburant pêche à Nouadhibou, réhabilitation du réseau d'assainissement du Port Autonome de Nouadhibou (PAN), fourniture d'équipement anti-incendie au profit du PAN.

Apport à la lutte contre la Pauvreté : la création d'un port de pêche à Nouakchott doit permettre de développer une activité complémentaire de la pêche artisanale piroguière en accueillant des chalutiers glaciers pouvant fournir les usines en poisson, d'où création d'emplois nouveaux.

***Dotation de l'UNCOPAM :**

Durée : 1998/1999.

Coût : 2 500 000 FF et ligne de crédit de 12 000 000 FF pour les prêts.

Financement : AFD.

Objectif : dotation pour la structure et ligne de crédit afin que l'UNCOPAM fournisse des prêts sur un à trois ans pour l'équipement des pêcheurs ; 144 dossiers ont été financés, mais le recouvrement des crédits est difficile.

Apport à la lutte contre la Pauvreté : fourniture de moyens de production.

***Aménagement de 4 villages de pêcheurs Imraguen :**

Durée : 1998/2000.

Coût : 608 000 000 Yens.

Financement : Japon.

Objectif : réalisation de bâtiments sociaux (salle de réunion-classe-dispensaire-réserve d'eau) et de bâtiments pour valoriser les produits et 4 tickitts par village.

Apport à la lutte contre la pauvreté : facilité pour traiter les produits et meilleures conditions de vie dans les villages.

***Agrandissement du port de pêche artisanal de Nouadhibou :**

Durée : 2000/2002.

Coût : 1 491 000 000 Yens.

Financement : Japon.

Objectif : fournir des emplacements d'amarrage sûrs (4 pontons d'amarrage et deux pontons de débarquement) aux 950 embarcations de pêche en activité à Nouadhibou. Assurer également la sécurité de la navigation des bateaux de pêche par le dragage du chenal d'accès et du bassin d'amarrage actuels.

Aménagement d'une halle au poisson conforme aux normes HACCP, en favorisant une meilleure fraîcheur des captures.

Apport à la lutte contre la pauvreté : meilleur prix de vente pour les pêcheurs.

***Soutien de l'UNCOPAM :**

Durée : 2000.

Coût : 300 000 Euros.

Financement : AFD.

Objectif : soutien de l'UNCOPAM.

Apport à la lutte contre la Pauvreté : (?)

***Appui institutionnel au MPEM :**

Durée : 2000/2005.

Coût : 10 000 000 FF.

Financement : France.

Objectif : Appuyer le Ministère dans ses nouvelles orientations de stratégie d'aménagement et de développement du secteur de la pêche et de l'économie maritime. Trois composantes dans ce programme :

-Aménagement et gestion durable de la ressource en appui de la DEARH et du CNROP.

-Sécurité et aménagement du littoral en appui de la Direction de la Marine Marchande.

-Appui à la profession (sécurité maritime et mise en place d'une météo marine) et valorisation des produits (études de valorisation des produits et recherche-développement avec des partenaires Français).

Apport à la lutte contre la Pauvreté : création d'emplois dans le secteur de la valorisation des produits de la pêche, avec une possibilité de meilleure exploitation de certains stocks d'où création d'emplois à la pêche.

***Soutien des actions de l'A3PAC3M :**

Durée : 2000/2003.

Coût : 10 000 000 FF.

Financement : AFD.

Objectif : suite du premier projet ; le financement doit servir à de nouvelles études et opérations techniques : formation au traitement du poisson, formation à de nouvelles techniques de pêche, formation pour la sécurité en mer, études de zonage entre la pêche artisanale et la pêche industrielle, partenariat avec des sociétés européennes dans le cadre de la transformation des produits, participation à des salons en Europe.

Apport à la lutte contre la Pauvreté : une meilleure formation devrait pouvoir permettre de maintenir des pêcheurs dans leur métier, et la meilleure valorisation des produits pourrait permettre la création de nouveaux emplois dans la transformation.

***Projet de Développement Pêche Artisanale Sud Phase II.**

Durée : 2000/2005.

Coût : 2 800 000 000 UM.

Financement : BAD/OPEP/Mauritanie.

Objectif : Consolidation des acquis de la première phase avec plusieurs

composantes : -Formation de 1 230 nouveaux pêcheurs et perfectionnement de 675 aptes à devenir capitaines de pirogues.

-Crédit pour l'insertion de ces pêcheurs dans la pêche, mais aussi crédit pour l'habitat et subventions aux femmes pour le commerce et la transformation des produits de la pêche.

-Pôle de développement au PK140 par la mise en place d'un centre de formation et mise en place de structures de base dans les villages de pêcheurs.

-Surveillance par la mise en place de stations de surveillance sur le littoral équipées de vedettes.

-Aménagement des ressources et actions environnementales notamment par des plantations pour fixer les dunes.

-Appui institutionnel par la création d'un siège du projet et d'un centre de perfectionnement à Nouakchott.

Apport à la lutte contre la Pauvreté : Création d'emplois aussi bien au niveau de la pêche que des métiers induits, et création d'emploi dans la surveillance.

Il est intéressant de remarquer que la plupart des projets ont été bâtis selon les mêmes objectifs, à savoir la formation de nouveaux pêcheurs, rapidement et en masse, pour leur fournir ensuite une unité de pêche afin de mettre en pratique leurs connaissances. Il est malheureusement impossible aujourd'hui de faire un bilan sur les centaines de pêcheurs formés car aucun suivi n'a été effectué et l'on ne dispose d'aucune information sur le nombre de ces personnes encore en activité. Il semble cependant que ce type de formation n'ait pas apporté la solution appropriée, puisque aujourd'hui, les usiniers sont obligés de « recruter » des Sénégalais à partir de St-Louis pour approvisionner leurs usines. La redéfinition d'un plan de formation serait souhaitable afin de pouvoir au moins suivre le devenir des personnes formées. (voir propositions p.41).

Les autres projets, basés sur la mise en place d'infrastructures de base, ont permis un développement de la pêche artisanale sur la zone côtière : aménagement du port artisanal de Nouadhibou, marché de Nouakchott, infrastructures socio-économiques dans quelques villages autour de Nouakchott. Ceci reste cependant très limité et un effort supplémentaire devra être poursuivi dans la mise en place de nouvelles infrastructures permettant la professionnalisation de la filière pêche (production, approvisionnement, mareyage). L'une des priorités est la construction d'un port de pêche artisanal dans la région de Nouakchott, et la création de véritables villages de pêcheurs sur l'ensemble du littoral, avec des liaisons routières adéquates.

LES CONTRAINTES

1-LA RESSOURCE :

C'est le CNROP qui assure le suivi de la ressource en tant qu'organe scientifique du MPEM. Suivant les données du dernier rapport du groupe de travail sur l'évaluation des ressources, celles-ci, à l'exception des céphalopodes, ne présentent pas de signes de surexploitation. Nous n'avons pas pu évaluer ces résultats qui devraient reposer sur des statistiques fiables, ce qui est loin d'être le cas en pêche artisanale. D'après les observations que nous avons pu mener (mais il semblerait que le mois d'octobre soit un mauvais mois pour la pêche, du fait de l'arrêt biologique pour les céphalopodes) et les personnes, ayant un vécu assez long dans le milieu, que nous avons pu rencontrer, nous pouvons penser que des signes de surexploitation sont évidents si on se base sur les prises par effort de pêche ou la taille des espèces capturées. Il est donc essentiel de fiabiliser les données si l'on souhaite encore développer la pêche artisanale en créant de nouveaux emplois de pêcheurs comme c'est le cas de nombre de projets. Et doit-on laisser les bateaux étrangers continuer à pêcher une ressource déjà fortement exploitée ?

2-LA SURVEILLANCE :

Il semble que la mise en place de la DSPCM ait permis une avancée notable dans la surveillance et le contrôle en mer. Le nombre de sorties en mer des unités de surveillance a été multiplié par 20 en l'espace de quelques années. Mais les moyens restent insuffisants au regard de l'étendue de la côte, notamment pour la surveillance de la pêche artisanale. Nous avons pu constater que le respect de la fermeture biologique est loin d'être respectée par la flottille artisanale dont une partie continue d'approvisionner les usines; de même, avons-nous pu constater la capture de langoustes grainées et de langoustes sous-taille. Notons aussi l'importance prise par les infrastructures de contrôle mises en place dans le Banc d'Arguin, qui était auparavant pillé par toutes les flottilles. Aujourd'hui, trois vedettes rapides (Boston Wealer) patrouillent dans le parc avec une base de trois stations radars à terre. L'augmentation des amendes a aussi permis de dissuader les éventuels contrevenants, également en dehors du Banc d'Arguin où seule la pêche sans moteur est autorisée. La couverture aérienne reste limitée dans le temps et dans l'espace, du fait de moyens déficitaires et du manque d'équipements appropriés.

3-LA FORMATION :

Nombreuses ont été les actions de formation entreprises par différents projets, mais à chaque fois, l'impression ressentie a été un souci de quantitatif plus que de qualitatif. De plus, une formation courte (3 mois généralement) débouchant automatiquement sur la fourniture d'une embarcation avec ouverture d'un crédit a eu un effet déviant, où certaines personnes étaient prêtes à sacrifier trois mois pour la formation, en étant sûres de récupérer un outil de production qu'elles pouvaient immédiatement louer, sans trop se soucier des

remboursements de crédits. Au bout du compte, le rapport entre le nombre de personnes ayant continué le métier de pêcheur et le nombre de personnes ayant suivi une formation doit être bien faible. Le manque de suivi semble être une caractéristique générale, chaque projet ayant travaillé un peu en autarcie et personne ne prenant le relais lorsque le projet se termine, souvent avant le remboursement des prêts. Notons que l'Ecole Nationale d'Enseignement Maritime et des Pêches de Nouadhibou (ENEMP) forme principalement des cadres et techniciens pour la pêche industrielle ; depuis 1999, dans le cadre d'un accord avec le CDHLCPI, l'ENEMP a été chargée de l'exécution du programme d'actions prioritaires pour la pêche artisanale et ses activités connexes.

4-LA COMMERCIALISATION :

Depuis toujours, c'est l'exportation qui a été prise en compte dans les plans de développement, le Mauritanien étant plus considéré comme un consommateur de viande ne connaissant pas le poisson. Il est vrai que lorsque la consommation annuelle par habitant ne dépasse pas 8 kilos, on soit conforté dans cette idée. Mais nous pouvons prendre le contre-pied de cette théorie, en pensant qu'une augmentation de la consommation à partir d'un chiffre si bas ne doit pas être insurmontable, et qu'une augmentation d'un kilo de cette consommation rapportée à la population mauritanienne (2,5 millions) équivaut à un accroissement de la commercialisation de 2 500 tonnes, soit pratiquement le tonnage annuel exporté en frais à partir de Nouakchott. Nous pouvons noter un développement important ces dernières années de la commercialisation vers l'intérieur de la Mauritanie puisque ce sont près de 50 tonnes qui y sont écoulées chaque semaine auxquelles il faut ajouter une soixantaine de tonnes de sardinelles vers le Sénégal, alors que le marché de Nouakchott écoule près de 20 tonnes chaque semaine.

La contrainte majeure au développement de la commercialisation des produits de la mer à l'intérieur du pays serait liée au manque d'infrastructures, notamment la chaîne du froid dans ces régions.

5-LES INFRASTRUCTURES :

C'est un maillon important qui a toujours contrecarré le développement de la pêche en Mauritanie. Quand il n'existe qu'un seul port de pêche sur une façade maritime de plus de 700 kilomètres, et de plus, quand ce port, situé à l'extrême Nord du pays, est complètement enclavé, il est difficile de pouvoir développer une activité qui nécessite des infrastructures littorales. La création d'un port à Nouakchott est une idée qui a court depuis vingt ans, mais qui reste toujours à l'état d'études de projet. Et tant que l'on se contente de campements sur le bord de la côte, on est loin d'inciter une population à s'y établir, à fortiori une population qui n'a jamais eu de fibre maritime. Il en est de même en ce qui concerne les infrastructures routières qui ne permettent pas d'écouler la production du littoral vers les lieux de consommation potentielle. Et quand la

rémunération du poisson stabilisé sous sa forme la plus simple, à savoir séchée, est une moins-value, ceci peut être un découragement à la pratique d'un métier inhabituel. Notons aussi que les infrastructures devant développer les villages Imraguen (centres de santé et écoles des projets japonais) sont inutilisées par manque de moyens humains ; dès lors, on est en droit de se poser des questions sur la volonté à développer le littoral.

6-LA VALORISATION DES PRODUITS :

C'est l'idée à la mode aujourd'hui dans le domaine de la pêche en Mauritanie. Il est évident que l'exportation de produits frais est un plus pour l'économie mauritanienne, aussi bien en ce qui concerne les rentrées de devises, l'augmentation des prix payés aux pêcheurs que la création d'emplois dans cette nouvelle activité. Mais demain, ne court-on pas à la catastrophe quand on voit la sous-utilisation de structures de transformation du poisson (usines) qui ont coûté cher en investissements et qui génèrent des charges fixes importantes. C'est vers les intrants de ces entreprises qu'il y a problème et il est temps de chercher à trouver la meilleure solution pour permettre une activité régulière de ces entreprises.

7-LA PÊCHE CONTINENTALE ET LA PISCICULTURE :

C'est le secteur oublié dans le domaine des pêches. Il va de soi qu'il ne peut se comparer à la pêche en mer, qu'elle soit industrielle ou artisanale. Mais elle peut être importante en termes d'accès à une alimentation protéinique à prix réduit, notamment pour les régions de l'intérieur mauritanien où le prix du poisson de mer subit des coûts de transport important. Nous n'avons pu obtenir aucun chiffre sur le nombre de pêcheurs concernés par cette activité ni sur le montant des prises en tonnage ou en prix. Il semblerait qu'il y ait à Foum-Gleïta (réserve de 800 millions de mètres-cube), une quarantaine de pirogues armées par des Maliens ou des Sénégalais. Peu de documents ont été consacrés à ce domaine. Quant à la pisciculture, elle est totalement absente, alors qu'il semble qu'elle puisse être associée au développement de la riziculture.

Ce domaine semble cependant devenir prochainement une priorité du MPEM, qui a voulu auparavant, achever les réformes de l'accès à la ressource maritime. Le MPEM souhaite ainsi élaborer une réglementation appropriée de la pêche continentale qui demeure inexistante aujourd'hui.

Compte tenu du fait que la pauvreté est un phénomène rural d'abord, il serait nécessaire d'étudier les opportunités qu'offrent la pêche continentale dans le fleuve, au niveau des retenues d'eau (fleuve, barrage de Foum Gleïta, lac de R'Kiz, mares, etc.). A cet effet, tout projet de développement rural devrait intégrer une composante « *pêche continentale* » et/ou « *pisciculture* ». En effet, autant en termes d'emplois à créer, qu'en terme d'apport protéinique pour une population sans ressources, le développement de cette activité est souhaitable dans le cadre d'une lutte ciblée contre la pauvreté.

PROPOSITIONS

Quelle est la meilleure façon de lutter contre la pauvreté lorsque l'on parle de pêche ? Tenter de répondre à cette question entraîne inévitablement à se poser de nouvelles questions.

1-LA PÊCHE CONTINENTALE :

Nous allons en premier lieu aborder la question de la pêche continentale qui est une attribution aujourd'hui du MPEM, mais dont l'économie ne peut se comparer à celle induite que ce soit par la pêche industrielle ou par la pêche artisanale. Nous n'avons malheureusement pas pu, durant cette courte mission, nous rendre compte de visu des potentialités que pourrait générer la pêche continentale. Il serait nécessaire de consacrer une mission à cet aspect, afin dans un premier temps de recenser l'activité déjà existante, de faire un inventaire des sites propices à un développement de la pêche, analyser le pourquoi de la faiblesse de la pêche actuelle (méconnaissance de cette ressource par la population, habitudes alimentaires, moyens de captures, de conservation, prix, ressource trop faible). Il peut également être envisagé l'empoissonnement de ces zones afin d'améliorer leur productivité, sachant que ces réservoirs constituent des sources d'approvisionnement en protéines bon marché. De même, il serait intéressant de recenser les zones où une pisciculture pourrait être couplée avec l'agriculture. Ce n'est qu'après ce travail de recensement que pourraient se dégager des axes de développement qui répondent à la stratégie de lutte contre la pauvreté au niveau géographique d'abord puisqu'il s'agira de développer des zones rurales, mais aussi au niveau économique par la création d'emplois et l'amélioration des conditions de vie des populations. Des appuis pourront être apportés aux pêcheurs afin de faciliter leur métier et aux femmes pour la commercialisation et la transformation des produits.

Il serait ainsi souhaitable de mener une étude faisant un état des lieux, puisque les zones rurales sont celles où l'importance de la pauvreté est la plus forte, et où des actions simples peuvent être mises en place aussi bien pour créer des emplois au niveau de la pêche, de la transformation ou de la distribution des produits, que pour fournir des protéines bon marché à une population démunie.

2-L'ACCESSIBILITE DE LA RESSOURCE :

Il est facile d'imaginer de développer la pêche artisanale dans le cadre de la lutte contre la pauvreté puisque c'est une activité qui ne nécessite qu'un faible capital de départ pour sa pratique, qui est fortement génératrice d'emplois, qui ne demande qu'une technicité faible et qui fournit un aliment protéinique bon marché grâce à son faible coût de production. Mais il faut pour cela être sûr de l'accessibilité de la ressource. En effet, rajouter des pêcheurs à la population déjà existante peut amener à détruire un équilibre si la ressource devient surexploitée, avec comme conséquences des coûts de production de plus en plus élevés pour une production de plus en plus faible. Il faut donc être très prudent dans ce cadre là. Un recensement de la flottille de pêche artisanale a été effectué

en 1998, et théoriquement toutes les pirogues ont été immatriculées. Ceci devait permettre d'assurer le suivi de leur activité et notamment de faire payer l'accès à la ressource. En octobre 2000, il semble qu'aucun encaissement n'ait encore été effectué pour l'année 2000. Ceci peut être source de confusion pour les pêcheurs. Ce droit d'accès est différencié selon la taille de la pirogue ; il serait plus judicieux, si l'on veut freiner une activité comme celle de la capture des céphalopodes, de différencier le prix de l'accès à la ressource en fonction de la pêche ciblée. Par exemple, si l'on veut encourager la pêche des poissons à écailles ou celle des pélagiques, prévoir une taxe légère, alors que celle pour la pêche aux pots pourrait être très élevée.

Même si la pêche industrielle ne faisait pas partie de notre domaine d'études, la ressource est généralement la même pour les deux types de pêche ; aussi il y a forcément interaction suivant les mesures prises ; et dans ce cas, si l'on veut réduire la pression sur la pêche des céphalopodes, il ne faut plus délivrer de licences de pêche concernant cette espèce pour les navires étrangers.

L'idée d'étendre le domaine marin réservé à la pêche artisanale et interdite au chalutage et au dragage est à l'étude au MPEM. Une telle mesure est à encourager.

3-LA RECHERCHE HALIEUTIQUE :

Le CNROP, autorité scientifique du MPEM, a vu sa notoriété renforcée ces dernières années par la pertinence de ses recommandations. Il faudrait renforcer encore ses structures, voire ses relations avec la DEARH afin d'établir des programmes communs scientifiques-économiques. Dans ce cadre là, le suivi et la collecte de statistiques de production de la pêche artisanale est une priorité. Si le CNROP a fait ses preuves, c'est grâce à une base statistique fournie par la pêche industrielle, effectivement plus facile à collecter lorsqu'il n'y a qu'un seul point de débarquement. Ceci ne devrait pas être beaucoup plus compliqué pour la pêche artisanale puisque le nombre de points de débarquement sur la côte reste relativement réduit. Une première phase de ce programme serait d'expliquer aux pêcheurs sur chaque point de débarquement l'intérêt de la collecte de statistiques dans le cadre de l'étude des stocks, et dans un deuxième temps d'installer des enquêteurs au niveau des principaux points. Ce travail se fait par échantillonnage, en recensant chaque jour les navires en pêche et en collectant les prises d'un échantillon. Une règle de trois permet ensuite d'obtenir une estimation très intéressante de la pêche. Ces données peuvent ensuite être croisées avec des données collectées à d'autres niveaux comme les données d'exportation des usines. Cette collecte de données est à la base de toute analyse de la réalité de la pêche et ainsi permet de choisir les politiques à adopter à partir d'une base réelle.

Il serait aussi intéressant de réaliser une enquête afin de définir le nombre d'emplois induits par la pêche ; les chiffres le plus couramment cités se situent un peu en-dessous de 20 000. Ils sont à notre avis très sous-estimés et devraient

se rapprocher du double voire plus, si l'on prend en compte tout le secteur informel qui approvisionne les pêcheurs ou qui travaille à l'aval de la production : a-t-on par exemple recensé les personnes qui commercialisent le poisson dans l'intérieur du pays ? Une telle enquête permettrait d'établir un poids en emplois du secteur plus important que ce qui est admis aujourd'hui.

4-LA FORMATION :

Il n'y a aujourd'hui en Mauritanie qu'un faible nombre potentiel de marins pêcheurs. On dit souvent en effet que l'on est pêcheur de père en fils ; mais le Mauritanien, traditionnellement nomade, n'a jamais eu d'attrance pour la mer considérée comme un milieu encore plus hostile que le désert. Et si une formation vers la pêche a été menée depuis les années 80, elle avait pour but l'embarquement sur les navires industriels, donc peu de relation père/enfants avec le milieu. Ce sont seulement les Imraguen d'une part et les pêcheurs de Nouakchott et Nouadhibou qui peuvent avoir élevé leurs enfants dans la tradition maritime. C'est pourquoi lorsque l'on a voulu développer la pêche artisanale, tous les projets ont été du même type, à savoir une formation courte suivie de la fourniture de l'outil de travail à crédit ; et la plupart des projets s'arrêtaient alors ; sans suivi d'aucune sorte, même les personnes les plus motivées pouvaient être enclines à la solution de facilité de la revente de cet outil pour réinvestir dans une activité plus tranquille telle que le commerce.

La formation doit être repensée totalement. Dans un premier temps, la formation par alternance semble être un bon principe ; de courtes périodes, une semaine par exemple, de formation de base sont suivies de périodes de mise en pratique plus longues, un mois par exemple. Pour la mise en pratique, il est nécessaire que les projets aient leur propre matériel confié à un pêcheur confirmé. Ce pêcheur confirmé est intéressé à cette pratique en recevant une part de la production plus importante que celle dévolue habituellement ; la pratique, pour la pêche piroguière, est qu'une fois soustraits les dépenses liées à la pêche des recettes, la somme soit divisé en un nombre de parts correspondant au nombre de pêcheurs plus deux (les parts du moteur et celle de la pirogue) ; dans le cadre du projet, ce décompte pourrait être identique, mais le pêcheur confirmé recevrait deux parts et le projet (pirogue+moteur) n'en recevrait qu'une lui permettant la mise en place d'un fonds de roulement. Le projet serait en relation avec un ou des revendeurs afin d'obtenir les meilleurs prix pour la production réalisée. Les personnes en formation seraient alors incitées à économiser une partie de l'argent provenant de leur pêche afin de préparer un apport personnel (20 à 30% du prix du matériel) nécessaire à l'octroi de crédit pour la mise à disposition d'une unité. La formation s'étalerait ainsi sur 12 à 18 mois, et l'on serait certain d'avoir en fin de formation des pêcheurs performants. Les unités seraient fournies avec un cahier des charges à respecter, notamment le débarquement sur le site du projet et l'obligation de continuer à embarquer et bien sûr de rembourser le crédit. Le projet pourrait s'installer dans les centres de

formation déjà existants au PK 28 et à Blawakh dans un premier temps, quitte à installer d'autres centres par la suite. Obligés à rester sur place le temps du remboursement du crédit, les pêcheurs seraient enclins à s'installer dans cette zone, qui de camps de pêche pourraient constituer l'embryon de futurs villages de pêcheurs. Parallèlement à la formation de pêcheurs, pourraient être mises en place des formations liées à la transformation et à la commercialisation des produits. Il est évident que ce type de formation n'est pas basé sur la quantité, mais sur la qualité ; mais en fin de parcours, le nombre de pêcheurs restant dans le secteur ne pourra être que plus important.

D'autres formations sont à envisager, notamment au niveau des usines de transformation ; nous aborderons ces formations dans le chapitre consacré à la valorisation des produits.

5-LES INFRASTRUCTURES :

C'est le domaine qui mérite le plus d'attention. Tout d'abord, il s'agit du port de Nouakchott ; il est en effet important d'avoir au minimum un deuxième point de débarquement de la pêche industrielle, surtout si on veut obliger tous les bateaux pêchant dans la ZEE à débarquer leur production sur le territoire mauritanien, ceci devant créer un certain nombre d'emplois ; ce serait donc une mesure efficace de lutte contre la pauvreté. Mais aussi, lorsque l'on constate le faible taux d'activité des usines à Nouakchott, ceci permettrait une possibilité d'approvisionnement supplémentaire de l'industrie existante, et par là même la pérennisation des emplois dans ces usines (voir la différence entre emplois permanents et occasionnels entre Nouakchott et Nouadhibou), donc à nouveau une mesure efficace de lutte contre la pauvreté.

Nous avons vu que le mode de formation proposé devrait permettre l'installation des personnes formées sur les sites choisis par les projets. Il est en effet paradoxal de constater, que depuis de nombreuses années, les sites des PK28, PK65 ou PK140 sont des campements et qu'ils le sont restés. Ceci est principalement dû d'une part au fait que la majorité, voire la totalité des pêcheurs de ces campements sont étrangers et qu'ils n'ont pas l'intention de s'installer ; mais surtout que, n'ayant aucune infrastructure facilitant la vie sur place telle que l'approvisionnement en eau ou en électricité, il n'y a aucun intérêt à y prévoir une installation définitive. L'accompagnement des projets devrait intégrer cet aspect. Il ne peut en effet y avoir développement de l'activité sur le littoral qu'une fois les pêcheurs installés définitivement ; c'est à partir de là que pourra se créer l'univers lié à la pêche que l'on rencontre sur la plage des pêcheurs à Nouakchott, avec les vendeuses de vivres, et tous les métiers liés à l'activité. Dès lors, les pêcheurs pourront bénéficier de prix plus élevés puisqu'ils ne seront plus liés à une personne leur fournissant tous les intrants pour la pratique de leur métier et leur achetant leur production à bas prix en contrepartie.

6-LA COMMERCIALISATION :

Nous avons vu qu'elle est contrecarrée par l'absence de tradition de consommation de poisson, notamment dans l'intérieur. Si l'on compare la consommation annuelle par habitant en Mauritanie (inférieure à 8Kgs) à celle des autres pays africains côtiers (supérieure à 20 voire 30Kgs), ce sont des milliers de tonnes supplémentaires qui pourraient être écoulées sur le marché local. Il serait donc souhaitable d'analyser les potentialités d'approvisionnement des principales villes du pays, les coûts pour y amener le produit et les moyens présents pour assurer leur stockage. Ceci pourrait être réalisé par une mission courte, et permettrait de proposer des actions de promotion ou de vulgarisation des différents produits de la pêche, de recenser les personnes intéressées par la commercialisation, et définir pour chaque destination la fréquence d'approvisionnement et les quantités à fournir.

7-LA VALORISATION :

C'est le thème à la mode aujourd'hui en Mauritanie ; il faut tout de même savoir que si la commercialisation en frais est envisagée, les possibilités de valorisation sont réduites à l'éviscération qui devrait être généralisé, au filetage et à la préparation de darnes pour les gros poissons ; par contre, au niveau congélation, des possibilités existent mais la concurrence est rude sur le marché européen, et les produits surgelés mer bénéficient d'un label intéressant. Ceci veut dire que si des marchés peuvent et doivent être trouvés (filets de poisson, plats cuisinés par exemple), les créneaux restent relativement étroits, donc les possibilités de création d'emploi dans les usines seront faibles. Par contre, comme nous l'avons déjà proposé, la possibilité d'avoir un port dans la région de Nouakchott et l'obligation pour la flottille pêchant dans la ZEE mauritanienne de débarquer en Mauritanie pourraient permettre aux usines de la capitale d'obtenir des compléments indispensables d'approvisionnement pour leur permettre de fonctionner de manière régulière.

Ceci permettrait comme nous l'avons dit de pérenniser les emplois, et donc de transformer une bonne partie des emplois occasionnels en emplois permanents. Une autre mesure nécessaire est la formation du personnel des usines aux techniques préconisées par la CEE. En effet, si l'accent a été mis jusqu'à présent sur les locaux des usines, aucune action n'a à ce jour été menée pour expliquer au personnel les contraintes liées à la manipulation du poisson, ni le pourquoi des mesures prises dans les usines ; il est plus facile de réaliser les bons gestes quand on sait pourquoi ! Ce genre de formation « sur le tas » est aisément réalisable par groupes d'une dizaine de personnes sur quatre jours. Le contenu d'une telle formation est simple : explications sur le processus d'altération du poisson, l'intérêt de la glace dans la conservation du poisson, les différences entre glaçage et congélation et modalités de traitement des produits.

Enfin, il est nécessaire de proposer la mise en place d'une structure de stockage sous froid positif à l'aéroport de Nouakchott, afin que la chaîne du

froid ne soit pas interrompue entre le dépôt par les sociétés et l'embarquement dans les avions.

8-LA SURVEILLANCE :

Nous avons déjà signalé les améliorations constatées ces dernières années et noté que la pêche artisanale était plus difficile à contrôler que la pêche industrielle. Néanmoins, nous pouvons proposer des mesures qui permettraient de rendre plus efficaces les contrôles.

En premier lieu, concernant l'arrêt biologique de la pêche aux céphalopodes, il serait souhaitable que chaque entreprise soit tenue, le premier jour de l'arrêt, de déclarer et faire contrôler les stocks de produits qu'elle détient. Ce qui l'empêchera de traiter ce type de produit durant toute la période de l'arrêt biologique. C'est une mesure très facile à mettre en place et qui sera très efficace.

Concernant les tailles limites de captures ou l'interdiction de capturer des langoustes grainées, il serait souhaitable d'étendre la compétence des vétérinaires délivrant les certificats sanitaires à la saisie des produits sous taille ou des langoustes grainées.

Enfin, si les textes actuels prévoient un intéressement des contrôleurs sur les amendes résultant de la constatation des infractions à hauteur de 4% de celles-ci, il serait peut-être judicieux de réévaluer ce pourcentage, à hauteur de 10% par exemple.

9-CONCLUSIONS :

Nous avons proposé plusieurs pistes de réflexion et il y en a certainement d'autres. Ce qui est important est de bien comprendre que si le souhait est de créer le maximum d'emplois dans le secteur de la pêche artisanale, ce n'est pas une juxtaposition de mesures qui permettront d'y parvenir, mais une politique générale dont la première marche est sans conteste de coloniser le littoral. Pour cela, il faut créer les conditions d'installation de la population sur le littoral en lui fournissant eau, électricité et autres commodités qui peuvent être trouvées à Nouakchott. C'est aussi à partir d'une formation efficace que l'on intéressera des personnes à pratiquer ce métier, à s'installer sur le littoral, et qu'il ne sera alors pas nécessaire de former par la suite la descendance de ces personnes qui, ayant vécu la mer depuis le littoral, pourront s'approprier le métier de leurs pères.

ANNEXES

	Page
Annexe n°1 : Termes de référence du consultant national.	46
Annexe n°1bis : Termes de référence du consultant international.	48
Annexe n°2 : Abréviations.	50
Annexe n°3 : Personnes rencontrées.	51
Bibliographie.	52

Annexe n°1 : Termes de référence du consultant national.

Nations Unies United Nations

Bureau du Coordonnateur résident en Mauritanie

Consultation nationale sur

Pêche artisanale et lutte contre la pauvreté

Termes de référence

1. Contexte

Les agences du système des Nations Unies représentées en Mauritanie harmoniseront leur cycle de programmation à compter du 1^{er} janvier 2003. Pour s'y préparer, elles réaliseront au cours de l'année 2000 le bilan commun de pays (CCA), puis, au cours de l'année 2001, le Plan cadre des Nations Unies pour le Développement (UNDAF), en liaison étroite avec le Gouvernement et plus particulièrement avec le processus d'élaboration du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

Le bilan commun de pays est une analyse de la situation nationale, ciblée sur la lutte contre la pauvreté et les secteurs prioritaires pour le pays, compte tenu du mandat des agences des Nations Unies. Il rejoint donc les importants exercices en cours au niveau national, en particulier l'élaboration du CSLP, et les appuiera par une approche innovante en termes de processus participatif, d'approche qualitative de la pauvreté et d'approfondissement de l'analyse dans des secteurs clés.

La pêche artisanale est apparue comme un secteur important, pour lequel un bilan des connaissances, ciblé en particulier sur son impact potentiel dans le domaine de la lutte contre la pauvreté en Mauritanie, ainsi que la proposition de pistes exploratoires pour renforcer la stratégie de développement de ce secteur, est nécessaire.

2. Objectifs de la consultation

La consultation vise à :

- Apporter des éléments de substance au CCA et au CSLP en faisant le point sur la situation de la pêche artisanale et de sa contribution à la lutte contre la pauvreté, en relation avec la gestion des ressources naturelles.
- Esquisser des perspectives de résolution/dépassement des problèmes identifiés, en vue de faciliter l'élaboration de stratégies pertinentes dans le cadre du CSLP et du UNDAF.

3. Tâches du consultant

Les tâches du consultant seront les suivantes :

1. Faire le point exhaustif de la documentation existant sur le sujet (études, projets, documents de stratégie/programme national, etc., élaborés depuis les années 1980)
2. Rédiger une synthèse de la question, en particulier sur la base de cette documentation, des rencontres avec les responsables nationaux et des recherches personnelles. La synthèse, d'une quarantaine de pages, comportera :
 - la situation de la pêche artisanale, ses caractéristiques (production par type de pêche : maritime, continentale, pisciculture..., production, conservation, consommation), et son évolution
 - l'identification des principales contraintes pesant sur l'essor du secteur
 - les éléments d'analyse de l'impact potentiel de la pêche artisanale dans le domaine de la lutte contre la pauvreté
 - les stratégies et programmes qui ont été proposés dans ce secteur et l'état de leur mise en oeuvre
 - Le consultant proposera, à titre de conclusion, des pistes exploratoires complémentaires sur les axes stratégiques à développer pour améliorer l'impact de ces stratégies/programmes.
3. En outre, le consultant rédigera les parties correspondantes du document du CCA, soit une synthèse de quatre pages sur :
 - q Analyse de situation : Productions nationales par type de pêche (maritime, continentale, pisciculture, etc), et évolution
 - q Stratégie de développement du secteur de la pêche artisanale : Objectifs stratégiques et mise en oeuvre de la stratégie : infrastructures, mesures institutionnelles, etc
 - q Impact sur la réduction de la pauvreté : emploi rural durable, croissance du revenu rural, productivité/rentabilité des investissements, nutrition (...)

Le Consultant participera, le temps de la consultation, aux travaux du groupe technique correspondant du CSLP.

Le Consultant rendra compte à la FAO et au BCR de l'avancée des travaux et des éventuelles difficultés rencontrées.

4. Profil du consultant

Titulaire d'un diplôme supérieur universitaire dans le domaine des pêches, de l'agronomie ou de l'économie, le consultant doit avoir une bonne connaissance du secteur de la pêche et du contexte mauritanien. Il doit également avoir une bonne maîtrise du français et une bonne capacité de rédaction dans cette langue.

5. Calendrier et durée de la consultation

La consultation nationale est d'une durée de quatre semaines. Elle doit donc s'achever par la remise des éléments décrits dans le paragraphe 3 au plus tard quatre semaines après la signature du contrat.

6. Rémunération et source de financement de la consultation

Le coût de la consultation est défini selon les normes du système des Nations Unies en vigueur, et payable selon les modalités en vigueur.

La consultation est cofinancée par les agences, ainsi que cela est stipulé dans le plan de travail annuel du Coordonnateur résident. Le paiement se fera par prélèvement sur les fonds de la coordination administrés par le PNUD et les agences rembourseront la fraction du montant global dû.

Annexe n°1bis : termes de référence du consultant international.

Nations Unies

United Nations

Bureau du Coordonnateur résident en Mauritanie

Consultation internationale sur

Pêche artisanale et lutte contre la pauvreté

Termes de référence

1. Contexte

Les agences du système des Nations Unies représentées en Mauritanie harmoniseront leur cycle de programmation à compter du 1^{er} janvier 2003. Pour s'y préparer, elles réaliseront au cours de l'année 2000 le bilan commun de pays (CCA), puis, au cours de l'année 2001, le Plan cadre des Nations Unies pour le Développement (UNDAF), en liaison étroite avec le Gouvernement et plus particulièrement avec le processus d'élaboration du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

Le bilan commun de pays est une analyse de la situation nationale, ciblée sur la lutte contre la pauvreté et les secteurs prioritaires pour le pays, compte tenu du mandat des agences des Nations Unies. Il rejoint donc les importants exercices en cours au niveau national, en particulier l'élaboration du CSLP, et les appuiera par une approche innovante en termes de processus participatif, d'approche qualitative de la pauvreté et d'approfondissement de l'analyse dans des secteurs clés.

La pêche artisanale est apparue comme un secteur important, pour lequel un bilan des connaissances, ciblé en particulier sur son impact potentiel dans le domaine de la lutte contre la pauvreté en Mauritanie, ainsi que la proposition de pistes exploratoires pour renforcer la stratégie de développement de ce secteur, est nécessaire.

2. Objectifs de la consultation

La consultation vise à :

- Apporter des éléments de substance au CCA et au CSLP en faisant le point sur la situation de la pêche artisanale et de sa contribution à la lutte contre la pauvreté, en relation avec la gestion des ressources naturelles.
- Esquisser des perspectives de résolution/dépassement des problèmes identifiés, en vue de faciliter l'élaboration de stratégies pertinentes dans le cadre du CSLP et du UNDAF.

3. Tâches du consultant international

Le consultant international mènera des tâches d'encadrement de travaux d'évaluation et de recherche sur l'impact économique de stratégies ou de projets, en vue d'appuyer l'aspect conceptuel et scientifique du travail réalisé par le Consultant national qui sera responsable des tâches suivantes :

- Faire le point exhaustif de la documentation existant sur le sujet (études, projets, documents de stratégie/programme national, etc., élaborés depuis les années 1980)
- Rédiger une synthèse de la question, en particulier sur la base de cette documentation, des rencontres avec les responsables nationaux et des recherches personnelles. La synthèse, d'une quarantaine de pages, comportera :
 - la situation de la pêche artisanale, ses caractéristiques (production par type de pêche : maritime, continentale, pisciculture..., production, conservation, consommation), et son évolution
 - l'identification des principales contraintes pesant sur l'essor du secteur
 - les éléments d'analyse de l'impact potentiel de la pêche artisanale dans le domaine de la lutte contre la pauvreté
 - les stratégies et programmes qui ont été proposés dans ce secteur et l'état de leur mise en oeuvre
 - Le consultant proposera, à titre de conclusion, des pistes exploratoires complémentaires sur les axes stratégiques à développer pour améliorer l'impact de ces stratégies/programmes.
- En outre, le consultant national rédigera les parties correspondantes du document du CCA, soit une synthèse de quatre pages sur :
 - q Analyse de situation : Productions nationales par type de pêche (maritime, continentale, pisciculture, etc.), et évolution
 - q Stratégie de développement du secteur de la pêche artisanale : Objectifs stratégiques et mise en oeuvre de la stratégie : infrastructures, mesures institutionnelles, etc.
 - q Impact sur la réduction de la pauvreté : emploi rural durable, croissance du revenu rural, productivité/rentabilité des investissements, nutrition (...)

Le Consultant participera, le temps de la consultation, aux travaux du groupe technique correspondant du CSLP.

Le Consultant rendra compte à la FAO et au BCR de l'avancée des travaux et des éventuelles difficultés rencontrées.

4. Profil du consultant international

Spécialiste dans le domaine des pêches, le consultant doit avoir une expérience de 10 ans dans le secteur de la pêche. Il doit également avoir une parfaite maîtrise du français et une bonne capacité de rédaction dans cette langue.

5. Calendrier et durée de la consultation

La consultation nationale est d'une durée de quatre semaines. La consultation internationale durera deux semaines et débutera début octobre 2000 à mi-parcours de la consultation nationale. Elle doit donc s'achever par la remise des éléments décrits dans le paragraphe 3 au plus tard deux semaines après la signature du contrat.

6. Rémunération et source de financement de la consultation

Le coût de la consultation est défini selon les normes du système des Nations Unies en vigueur, et payable selon les modalités en vigueur.

Le paiement se fera sur les fonds SPPD acquis et dont la demande a été cosignée par la FAO et le PNUD.

ANNEXE N°2 : ABREVIATIONS

AFD : Agence Française de Développement (ex CFD).
A3PAC3M : Association Professionnelle de Promotion de la Pêche Artisanale et du Crédit Maritime Mutuel en Mauritanie.
BAD : Banque Africaine de Développement.
CCA : Commun Country Assessment (Bilan Commun de Pays).
CDHLCPI : Commissariat aux Droits de l'Homme à la Lutte Contre la Pauvreté et à l'Insertion.
CEAMP : Cellule Economique d'Appui au Ministère des Pêches.
CEE : Communauté Economique Européenne.
CFD : Caisse Française de Développement.
CILP : Comité Interministériel de Lutte contre la Pauvreté.
CSLP : Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté.
CNROP : Centre National de Recherches Océanographiques et des Pêches
DCPE : Document Cadre de Politique Economique.
DEA : Département Exploitation Aménagement.
DEARH : Direction des Etudes et de l'Aménagement des Ressources Halieutiques.
DPPP : Direction de la Promotion des Produits de la Pêche.
DSPCM : Délégation à la Surveillance des Pêches et au Contrôle en Mer.
ENEMP : Ecole Nationale d'Enseignement Maritime et des Pêches.
FADES : Fonds Arabe de Développement Economique et Social.
FAO : Food and Agriculture Organisation.
FIBA : Fondation Internationale du Banc d'Arguin.
FNP : Fédération Nationale des Pêches.
Kg : kilogramme.
LASE : Laboratoire d'Analyses Socio-Economiques.
MAED : Ministère des Affaires Economiques et du Développement.
MPEM : Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime.
OPEP : Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole.
PAN : Port Autonome de Nouadhibou.
PDPAS : Projet de Développement Pêche Artisanale Sud.
PIB : Produit Intérieur Brut.
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement.
PPTE : Pays Pauvres Très Endettés.
SMCP : Société Mauritanienne de Commercialisation des Poissons.
Tjb : Tonneau de Jauge Brute.
UM : Ouguiya Mauritanien.
UNCOPAM : Union Nationale des Coopératives à la Pêche Artisanale en Mauritanie.
UNDAF : Plan Cadre des Nations-Unis pour le Développement.
ZEE : Zone Economique Exclusive.

ANNEXE N°3 : Personnes rencontrées.

Mr ABDERRAHMANE OULD SIDI ALI : Coordinateur des Projets Japonais/MPEM.

Mr AHMEDA OULD MOHAHMED Ahmed : Chargé de Programme FAO.

Mr AHMEDOU OULD AHMEDOU : Directeur de la Formation et de Affaires Administratives. MPEM.

Mr ANCEY Gérard : AFD Nouakchott.

Mr BABAH OULD MAATOUG : Chef du village de Blawakh.

Mr BOUDBOUDA OULD SIDI: Chef du Service des Etudes et des Statistiques p.i.(DEARH/MPEM).

Dr CHERIF OULD TOUEILIB : Directeur EARH/MPEM.

Mr DIAKHATE Djibrill: Technicien CNROP plage des pêcheurs de Nouakchott.

Mr DIENG ADAMA: Animateur Crédit Projet PDPAS.

Mr ELEMINE OULD SIDI AHMED: Chef du Service Pêche Artisanale.

Mr EL HAFED OULD EJIWEN Mohamed: Chef du service pêche industrielle.

Mr ELY OULD ELHADJ: Directeur de la lutte contre la pauvreté. CDHLCPI.

Mr FALL OULD MOHAMEDINE: Directeur DPPP/MPEM.

Mr Yves FOURNIER : Conseiller du Ministre/MPEM.

Mr HAMADA OULD ELY : Secrétaire Général FNP section des artisans de Nouakchott.

Mr HAMADY OULD BABA OULD HAMADY : Directeur Général MEIPP.

Mr KALDE Abdallah: Société Kaldé Frères

Mr Lionel KINADJIAN: Conseiller du DEARH/MPEM.

Mme LAOBE-DIOP: vendeuse de poisson au marché Médina 3.

Mr NIANG Amadou. Docteur Vétérinaire. CNROP.

Mr SIDI MOHAMED OULD SIDINA : Directeur des Pêches/MPEM.

Mr SY MOUSSA : Animateur Communautaire du projet PDPAS.

Mr Michel DE LA TAILLE : Représentant Résident du PNUD.

Mr VALL MOHAMED OULD MOHAMED : chef du centre CNROP Nouakchott.

Mme Chantal VERGER : chargée de coordination. Bureau du Coordonnateur Résident. PNUD.

Mr ZEHRAOUI Mohamed: Représentant a.i. FAO.

BIBLIOGRAPHIE

- .Cadre stratégique de réduction de la pauvreté. Septembre 2000.
- .Déclaration de politique de Développement du secteur de la Pêche. Avril 1987.
- .Décret N°0067/98 fixant les attributions du Ministre des Pêches et de l'Economie Maritime et l'organisation de l'administration de son Département.
- .DIA Abdou Daïm/THIAM Ismaïla/EL MOUSTAPHA Mohamed/FAH OULD Mohamed. Les emplois à terre dans la sphère de la transformation et de la distribution des produits de la pêche maritime mauritanienne : essai d'évaluation quantitative du phénomène et d'indexation sociale des catégories d'acteurs. CNROP/DEA/LASE. Août 1999.
- .La filière pêche en Mauritanie. Novembre 1999.
- .Dr GAYE Malick. Elevage, gestion des ressources naturelles et lutte contre la pauvreté. Juillet 2000.
- .GOPA. Perspectives pour développer les ressources de la pêche continentale en Mauritanie. Novembre 1988.
- .HATTI Maurice. Rapport sur la stratégie des groupements pré-coopératifs. 1995
- .HATTI Maurice. Rapport annuel d'activités 1999. Projet d'Aménagement du Parc National du Banc d'Arguin.
- .Lettre de politique de Développement du secteur de la Pêche. Avril 1995.
- .Loi N°2000-025/portant Code des Pêches. République Islamique de Mauritanie.
- .Mauritanie 2000/FAO. Etude des potentialités de la commercialisation des pélagiques côtiers à Nouakchott-Populations nécessiteuses et système de distribution. Juillet 1999.
- .Mauritanie 2000. Etude sur la commercialisation des produits de pêche Imraguen. Octobre 1999.
- .Mauritanie 2000/FAO. Etude des opportunités d'emplois dans la pêche artisanale et son impact sur la pauvreté. Juillet 2000.
- .MOUNINA Mint Abdellah. Rôle des femmes dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Décembre 1999.
- .MPEM. Stratégie d'aménagement et de développement du secteur de la pêche et de l'économie maritime. Mars 1998.
- .NEDWA Mint Moctar Nech. Enquête sur la commercialisation des poissons salés-séchés en Mauritanie. DIPA/FAO. Juillet 1998.
- .Office National de la Statistique. Synthèse et recommandations du séminaire de dissémination du profil de pauvreté en Mauritanie. Octobre 1997.
- .SEPIA. Le rôle de l'A3PAC3M face à la crise de la pêche maritime mauritanienne. Avril 1998.
- .Sy Moussa Arouna-Manuel de suivi des nouveaux pêcheurs à l'attention du personnel d'encadrement. Projet Développement Pêche Artisanale Sud. Crédit Maritime (UNCOPAM). Insertion des nouveaux pêcheurs du programme

d'action prioritaire du commissariat aux Droits de l'homme et à la Lutte Contre la Pauvreté et à l'Insertion. Juillet 1999.